IL Y A UNE PEINTURE C-I-L POUR CHAQUE USAGE

Louis Desrochers & Fils Ltée

"Si c'est de la ferronnerie.. nous l'avons"

TEL. 756-4574

57. RUE NOTRE-DAME JOLIETTE, QUE.

L'action POPULAIRE

"JUSTICE ME GUIDE"

Prix d'information religieuse — Concours des hebdos c.-f. 1964

EXAMEN de la VUE

Dr Claude Julien, o.d.

SUCCESSEUR DU

Dr Roger Adam, o.d.

Lentilles cornéennes

PL. 6-4910

9,

PL. BOURGET

NORD

JOLIETTE

VOL. LIII — NO 7 JOLIETTE, MERCREDI LE 3 MARS 1965 EDITION REGIONALE DEUXIEME CAHIER

INITIATION DE CHEVALIERS DE COLOMB A ST-GABRIEL-DE-BRANDON

Les Chevaliers de Colomb du Conseil de St-Gabriel-de-Brandon ont tenu une initiation le dimanche 21 février dernier. Devant l'église paroissiale, avant l'initiation aux deuxième et troisième degré, les officiers du conseil, les officiers conférant, les candidats et de nombreux membres de l'Ordre ont participe à la photo officielle et traditionnelle avec, au premier plan, "le bouc" mascotte de l'initiation. (Photo Studio Champagne et Lachance).

St-Damien

Mlle Flore Croisetière n'est plus

Aimable, charitable, toujours empressée à aider et à servir les autres, ménagère de presbytère depuis 3 5ans: Dieu est venu la chercher dans la 64e année de sa vie, après une courte maladie.

Entré à l'hôpital St-Eusèbe de Joliette le 28 décembre, opérée, pour constatation, le 19 janvier, elle a quitté la vie terrestre le 11 février jour de la fête des apparitions de la Très Sainte-Vierge. Connaissant son état de santé et aidée de son curé, elle a fait le sacrifice de sa vie d'une manière exemplaire; disant à qui voulait l'entendre, en montrant le crucifix: "Il a souffert pour moi, je suis contente de souffrir pour lui et ceux qui en ont besoin".

Plusieurs fois pendant sa maladie elle répétait: "Dieu est bon pour moi, car je pourrais souffrir plus que je ne souffre". Ne voulant prendre aucun calmant si ce n'est le deux derniers jours, elle s'est endormie dans le Seigneur vers 9 h. 20 a.m. environ une heure après avoir communié avec une parcelle d'hostie. Ses gardes-malades ainsi que les religieuses et ceux qui la visitaient, répétaient souvent; quelle résignation et quelle force d'âme elle nous montre. Voilà un bel exemple de foi et d'amour de Dieu.

Née d'une famille modeste, elle a commencé à travailler ailleurs à l'âge de 14 ans, afin d'aider ses parents. Commençant chez le Dr Archambault de St-Gabriel de Brandon pendant plusieurs années, elle continuait son travail chez M. l'avocat Alexandre Guilbault, père de l'Honorable Juge Guy Guilbault de Joliette. Après quelques mois de repos chez ses parents à St-Damien de Brandon, elle s'engagea comme ménagère dans les presbtyères d'abord, dans le diocèse de St-Jean Qué., St-Basile le Grand avec M. le curé Ernest Marsan et à St-Luc et à St-Edouard de Napjierville avec M. lecuré Hermas Lachapelle qu'elle a assisté jusqu'à sa mort. De là, dans le diocèse de Joliette; à St-Edmond, Ste-aMrcelline et à St-Côme, avec M. le curé Dominique Laporte, pendant près de 18 ans.

Mlle Flore Croisetière, fille de feu Georges Croisetière et de feu Rose-Anna Bolduc, décédée le 11 février, laisse dans le deuil deux soeurs Marie-Rose et Sr Marie-Albert des Soeurs des Saints-Coeurs de J. et M., quatre frères, Armand, Simon, Philias et Gabriel; une belle-soeur Je'annette Laporte et plusieurs neveux et nièces.

Les funérailles ont eu lieu à St-Damien, le 15 février. Le service a été chanté par un de ses cousins le Père Maximilien Boucher, c.s.v. Assistaient au choeur M. l'abbé Dominique Laporte a.c., M. l'abbé Marcel Gravel, vicaire à St-Côme, M. l'abbé Gilles Desrosiers, vicaire à St-Roch, ainsi que M. l'abbé Albée Forget, curé de St-Damien.

Vivre pour aider telle a toujours été sa devise. Nos condoléances à la famille.

St-Paul

BAPTEME:

HENAULT: Le 20 février, Joseph, Gilles Richard, né le 12, enfant de M. et Mme Roland Hénault (Monique Laurence). Parrain et marraine: M. et Mme Gilles Hénault (Denise Prud'homme) de St-Jean de Matha. Félicitations!

PROMPT RETABLISSEMENT:

A M. Damase Piché, à Mme Joseph Rivest hospitalisés à St-Eusèbe de Joliette; à M. Ernest Renaud au Royal Victoria à Montréal.

DES RETRAITANTES HEUREUSES:

Huit dames de la paroisse ont suivi les exercices d'une retraite fermée chez les SS. de l'Immaculée-Conception à Joliette, elles en sont revenus très enchantées.

Pat Girard à St-Jacques

"Les laics en service" de St-Jacques sont heureux de vous présenter à St-Jacques même, le 12 mars prochain à l'école Esther-Blondin à 8 h. p.m. une conférence comme il ne s'en est jamais donnée: M. Pat Girard de Montréal. Cette soirée que vous ne regretterez sûrement pas, vous donnera l'occasion d'entendre le témoignage d'un converti qui n'a pas froid aux yeux et qui fait vibrer tous ses auditoires. Bienvenue aux adultes pour vendredi le 12.

DEPART ET ARRIVEE:

Par décision de Son Exc. Mgr l'Evêque, l'abbé N. Beaudoin, vicaire dans notre paroisse, nous quittera pour aller exercer son ministère à St-Michel des Saints. *Depuis peu, parmi nous, déjà il* avait su gagner l'admiration de tous. Son inlassable dévouement à la cause du "renouveau", son grand esprit de foi, sa grande piété sacerdotale le faisait apprécier de tous les paroissiens. Les jeunes regretteront ses belles leçons de catéchisme et les plus âgés ses cours de chants liturgiques et de catéchèse. C'est avec beaucoup de peine que nous le voyons partir, et nous le remercions du fond du coeur pour tout ce qu'il a fait pour vous. Nous lui souhaitons beaucoup de bonheur et de succès dans son nouveau champ d'apostolat. Par la même occasion, nous souhaitons la plus cordiale bienvenue à M. l'abbé Pierre Houle qui remplacera M. Beaudoin le 10 mars. C'est le fils de M. Paul-Emile Houle que tous connaissent et le neveu de M. l'abbé Azellus. Bon séjour parmi nous.

NOTRE SOUPER CANADIEN:

L'Oeuvre du Terrain de Jeux et ses directeurs sont heureux de remercier chaleureusement tous ceux qui de près ou de loin ont contribué au succès du souper canadien. A l'organisateur en chef, M. J.-Paul Coderre; aux responsables des différents services; aux donateurs de cadeaux, aux dames qui ont fait tartes et gâteaux, à tous les participants qui ont encouragé par leur présence l'O.T.J., aux dames, demoiselles et jeunes gens qui ont assuré le service des tables et le lavage de la vaisselle, à tous ceux qui ont acheté des billets de tirage, aux vendeurs de billets, aux invités d'honneur qui ont répondu à l'invitation de l'O.T.J., à notre bon pasteur pour son discours, à tous MERCI mille fois, et à l'année prochaine!

COURS DE CATECHESE:

"Les laics en service" vous prie de remarquer que les cours seront suspendus à cause du départ de leur aumônier. Si l'organisation est rendue possible un peu plus tard, nous vous le ferons savoir.

SOIREE RECREATIVE:

Pour tous les jeunes, l'O.T.J. organise une agréable soirée de danse pour le 6 mars à 8 h. p.m. en la salle de l'école secondaire. Venez vous amuser sainement au son du dynamique orchestre "Les Pananas". Vous les connaissiez, vous les aimiez, venez tous et amenez vos amis. Cordiale bienvenue à tous.

MAMAN PAULINE REPREND LA PLUME:

Au cours de la semaine, c'est avec beaucoup de plaisir, que discrètement, je sondais loppinion des gens en regard du fameux referendum en voie de préparation Plusieurs, semblent être en faveur de licence dans la paroisse, mais par contre beaucoup sont contre. C'est avec beaucoup de joie que j'ai appris que "Maman Pauline" avait auvert les yeux à certaines gens qui ne s'étaient jamais arrêtées au problème qui bientôt se posera pour nous. Il est bien vrai, de dire certains payeur de taxes", après avoir bien réfléchi, que la vente de la bière dans la paroisse, n'apporterait probablement rien de plus aux coffres de la municipalité, rien de nos toxes de serait diminué et le profit serait tout à l'avantage des épiciers et surtout des producteurs étrangers qui eux verraient leur porte feuille gonflé, tandis que celui du petit salarié baisserait davantage. Dès mères da famille vraiment soucieuses de garder sain et heureux leur foyer me disaient. Nous ne sommes jamais allée acheter une livre de sel dans une paroisse voisine, toutes nos denrées sont prises ici chez nos marchands et cela payées comptant, mais le jour où des licences entreront chez-nous, nous irons faire nos empelettes ailleurs, nous préférons dépenser du gaz que d'encourager ceux qui désirent implanter ce commerce chez-nous. Jusqu'à aujourd'hui nos épiciers nous semblaient des gens sérieux, soucieux du bien-être de leurs clients malheureusement nous croyons que dans un avenir prochain nous ajouterons leur nom à la liste de ceux qui ne pensent qu'à eux. Voyons, gens de St-Jacques, soyons à la hauteur de la position et gardons chez-nous paix et bonheur.

Maman Pauline

PELERINAGE:

Le pèlerinage annuel, de la paroisse de St-Jacques à l'Oratoire St-Joseph, aura lieu jeudi le 11 mars. Pour tous renseignements communiquer avec M. Euclide Forest organisateur.

SYMPATHIES:

Nos sincères sympathies à Mlle Hélène Bissonnette à l'occasion dudécès de sa soeur jumelle Mme Arthur Ledoux de Ste-Julie de Verchères. C'est avec regret que nous apprenons le décès de Mlle Eugénie Joly qui chaque année venait passer les vacances parmi nous.

BAPTEMES:

LANDRY: Le 27 février, Marie, Thérèse, Martine, née le 16, enfant de M. et Mme Guy Landry (Marguerite Geoffroy). Parrain et marraine: M. et Mme Roch Léveillé (Thérèse Landryù de St-Jacques, oncle et tante. Félicitations!

GAGNON: Le 28 février, Joseph, Paul, Dominique, enfant de M. et Mme Emilien Gagnon (Lise Desrochers). Parrain et marraine M. et Mme Paul Gagnon (Marthe Marsolais de L'Assomption, oncle et tante Félicitations!

PAUZE: Le 28 février, Joseph, Laurent, Marc-André, enfant de M. et Mme André Pauzé (Monique Richard). Parrain et marraine: M. et Mme Laurent Pauzé (Gabrielle Ricard) de St-Jacques grands-parents. Félicitations.

Un an de comptabilité (1964) chez un producteur de lait

L'économie de production et le profit à tirer du lait sont sujets à bien des controverses.

Nos cultivateurs qui étudient ce problème manquent souvent d'un certain nombre de données précises pour en arriver à des conclusions.

Pour guider ceux qui seraient intéressés à entreprendre un pareil calcul des chiffres suivants ont été compilés. Ils proviennent d'une ferme laitière de la région de Joliette où toutes les dépenses retombent sur le troupeau.

Sur cette ferme capitalisée à $30,000. l'exploitant a pris soin en 1964 de 25 vaches et de 8 unités animales de remplacement (génisses et taures). Ses dépenses, recettes et profit s'établissent comme suit:

DEPENSES:		
Aliments produits sur la ferme:		
Pour produire 17 tonnes de foin, 450 mts d'avoine, 13 tonnes de paille et 40 arp. de paturage il a déboursé		713.60
Aliments achetés:		
52 tonnes de foin	$984.00	
40 tonnes d'ensilage	200.00	
79,810 lb de moulée (1 lb par 4 lb de lait)	2,895.93	
Frais de mouture et de mélange	53.99	4,133.92
Coût alimentaire total		4,847.52
Autres dépenses de la vacherie		
Vétérinaires et remèdes	125.25	
Publicité des produits laitiers	14.07	
Matériel et outillage	155.20	
Eau (aqueduc)	48.00	
Electricité	40.00	
Frais d'insémination	60.00	
		442.52
Coût des services:		
Machinerie, instruments, cheval, taxes, dépréciation		1,225.00
Total des dépenses pour le troupeau		6,515.04
Total des dépenses par 100 lb de lait		2.26
RECETTES:		
288,413 lb de lait à 3.06 le cent livre	8,831.29	
Vente de boeuf, de veau et quelques sujet d'élevage	2,319.65	
Total des recettes pour le troupeau		11,150.94
Total des recettes par 100 lb de lait		3.86
Profit de la ferme:		
$1.60 par 100 lb de lait ou		4,635.90
moins l'intérêt sur la dette		498.00
Profit intérêt chargé		4,137.90

Ce cultivateur n'est pas un débutant. Sa situation semble encourageante et pourrait servir de modèle.

J.-N.-E. BLAIS, agronome

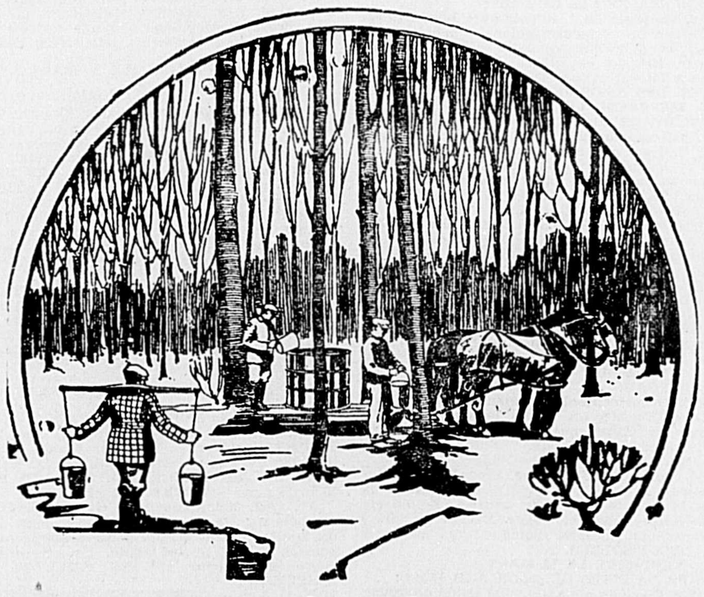

Propriétaires de cabanes à sucre
Organisateurs de fêtes de cabane

Pour vous assurer le sucès auquel vous tenez à chacune de vos organisations et tirer le plus grand profit de vos entreprises, vous feriez bien de contacter notre agent de publicité M. Normand Blais.

S'assurer de la publicité du Journal diocésain,

LE JOURNAL QUI ATTEINT LE PLUS DE FOYER DANS NOTRE REGION,

et d'un publiciste d'expérience vous donnera le rendement attendu de votre exploitation.

En prévoyant votre budget de dépenses pour mettre votre affaire en train, si vous n'avez pas prévu de consulter notre spécialiste en publicité, vous avez tort. Ne laissez pas vos concurrents prendre la part du marché qui peut et doit vous revenir.

Surtout n'attendez pas à la dernière minute. Placez un appel tout de suite; sans prendre d'engagement, vous saurez mieux ce qui peut vous être utile et faire vivre votre exploitation.

POUR OBTENIR DE BONS BISCUITS FRAIS... RENDEZ-VOUS SANS TARDER A LA

Biscuiterie Bourget Enrg.

533 RUE ST-VIATEUR

Surveillez nos spéciaux chaque semaine. Prix en vigueur 3, 4, 5 et 6 mars

BISCUITS – CHOCOLAT – BONBONS – SAVEUR – FRAICHEUR – IMPORTATION

BISCUITS GELEE-EPONGE "Charbonneau" — **3 livres pour $1.00**

BISCUITS RIGOLO-CREME "Mannine's" — **3 livres pour $1.00**

BISCUITS VILLA Sec ou à la crème "Harnois" — **3 livres pour $1.00**

BISCUITS CHOCOLAT - COCO "Harnois" — **43¢ la livre**

BISCUITS SANDWICH - DESSERT "Lido" — **2 livres pour 69¢**

BONBONS "HUMBUG CANDIES" "Viau" — **45¢ la livre**

CHOCOLAT A LA LIVRE
Essences: Citron, orange, fraise, vanille bordeaux, beurre "SMILES'N CHUCKLES" — **95¢ la livre**

Nous avons un choix complet de chocolat pour Pâques tel que, oeufs, poules, lapins, etc.. faites vos réservations dès maintenant.

Pour un service rapide et courtois... signalez en toute confiance

756-8053

Accumulez vos coupons de caisse, ils ont de la valeur.

P.S. voir page 5 pour spéciaux à la Charcuterie Bourget Enrg.

EN DIRECT ET EN DIFFÉRÉ à Radio-Canada

Marc Favreau: un clown et un ami

par Gisèle THEROUX

Si vous demandez aux enfants s'ils aiment les croquignoles, ils vous répondront en sautant et en gesticulant: "Oh! oui! beaucoup!"

Car si, pour vous, le mot croquignole désigne une petite pâtisserie dure; pour les enfants, il signifie une demi-heure hebdomadaire de rigolade, de fou rire, en compagnie de quatre clons et d'une peune fille: Berlingot, Mandibule, Paillasson, Gobelet et Isabelle. Ces personnages forment l'équipe de l5émission des Croquignoles, diffusée le jeudi après-midi à 5 h. 30 au réseau français de Radio-Canada.

Le clown est un personnage universel. Débordant de tendresse, il la déverse tout autant sur son petit chapeau cocasse que sur ses chaussures ahurissantes. Le clon traite les choses avec affection. Son accoutrement farfelu, son nez, qu'il change à volonté, selon l'humeur du jour qui se lève, ses pirouettes, tout concourt à faire du clown un personnage attachant et amusant.

Marc Favreau est clown à la télévision depuis dix ans.

— Quel est votre conception du clown?

— Pour moi, le clown est un personnage de tous les jours. Nous sommes entourés de clowns. Pas vrai? Le monde où nous évoluons semble être une piste de choix.

— **Voilà, cher clown, pour le philosophe. Mais pour les enfants, à la télévision, que représente le clown?**

— D'abord, le clown fait partie inhérente du cirque. C'est son décor naturel. A la télévision, nous ne pouvons présenter qu'un aspect du clown, quelques qualitésqui lui sont propres. Alors, qu'est-ce qu'un clown. C'est un éternel enfant. Il vit hors des normes de la vie normale. Tout lui est permis. Il transforme une catastrophe en un éclat de rire partagé par des milliers d'enfants. Le moindre geste tendre, au contraire, peut devenir lourd de mélancolie.

— **Les Croquignoles** ne sont-ils pas présentés sur une véritable piste?

— De semaine en semaine, nous nous promenons dans les écoles. Nous évoluons sur une véritable piste entourée de gradins où prennent place nos jeunes amis.

— **A Croquignoles, développez-vous une situation dramatique?**

— Nous possédons un dispositif scénique qui permet de développer une situation dramatique, mais sans trop la pousser, cependant, compte-tenu de l'âge de nos jeunes amis, qui varie entre 5 et 12 ans.

— Que fait Isabelle, au milieu de ces clowns enfarinés?

— Isabelle, c'est la fleur. Elle représente l'élément féminin. Elle sert de prétexte et de point de départ à l'intrigue. Elle est surtout le personnage réaliste du groupe.

Au sujet de cette émission **les Croquignoles**, il y a une chose très intéressante à souligner. Les clowns sont des acteurs-auteurs. Ce double emploi ajoute beaucoup à l'intérêt du travail. Chaque semaine, c'est une émission complètement nouvelle. De la création.

— Est-ce toujours drôle de faire rire, M. le clown?

— C'est surtout laborieux. Se renouveler chaque semaine demande beaucoup de travail. Prenez une troupe célèbre de clowns: Les Fratellini. Depuis trente ans, ils présentent le même spectacle. C'est une merveilleuse mécanique. Vous pensez i, au cours de ces trente ans, le spectacle a pris du corps! Pourtant, c'est toujours le même depuis trente ans!

On dit souvent que, dans la vie de tous les jours, un clown, ébouriffant pendant un spectacle, se tranforme en un individu incolore dès qu'il sort de scène. Mais Marc Favreau pense que c'est dans l'art de déceler les choses qui prêtent à caricature que se révèle le vrai clown. Que ce soit chez les gens ou dans les situations. Le clown est un grand observateur.

Nous voyons aussi Marc Favreau, le mercredi, dans la Boite à surprise. Là, il joue encore un clown qui se nomme Sol. Il a pour compagnon Monsieur Bouton. La différence entre ces émissions, amusantes toutes les deux, réside dans le fait que l'une se joue devant un public et l'autre se fait en studio. Marc Favreau est né à Montréal. Il est venu à la comédie après avoir travaillé plusieurs années comme dessinateur commercial. Parmi tous les rôles qu'il a tenus, aucours de sa carrière, les téléspectateurs se rappelleront avec plaisir celui de Beau Blanc dans la série le Survenant, présentée au réseau de télévision de Radio-Canada.

Présentement, à l'Egrégore, petit théâtre de Montréal, Marc Favreau joue dans une pièce de Inocesco: le **Tableau.** Et encore là, il retrouve un monde de clowns où s'accumulent les absurdités.

— En somme, Marc Favreau, vous êtes un clown gai et un comédien heureux?

— Tout à fait. Jouer un clown, où tout m'est permis, défoule énormément le comédien que je suis. Tout ce que l'on ne m'a pas permis de faire quand j'étais petit et que je ne me permets pas non plus, parce qu'adulte, je peux le faire comme clown! C'était épatant!

Intervious de la semaine à TEMOIGNAGE

(du 8 au 13 mars 1965)

LUNDI, 8 mars: Gilbert Charron: **Récollection familiale samedi prochain.**

MARDI, 9 mars: Marcel Marcotte, S.J.: **Le mariage catholique va-t-il se moderniser?**

MERCREDI, 10 mars Henri-M. Guindon, S.M.M.: **En plein mystère de l'Incarnation.**

JEUDI, 11 mars: M. et Mme Philippe Poirier: **Toi seul, pour toujours.**

VENDREDI, 12 mars: Soeur Gilbert, Auxiliatrice: **Hollywood forme des commandos missionnaires.**

SAMEDI, 13 mars: B. Dubé, S.J. et Jocelyne Sénécal **Favorisez la vocation de vos enfants.**

Au-delà de l'écran...

Il y a quelque temps, on a pu lire dans nos journaux locaux une page entière publiée sous ce titre: **au-delà de l'écran.** Ceux qui ont eu la curiosité de la parcourir, ont eu un aperçu du monde qui s'agite au-delà de l'écran, le monde de la production où auteurs, réalisateurs, comédiens et techniciens mettent leurs talents en commun pour offrir au public les émissions de télévision. Nous ne pensons pas très souvent à cet univers qui reste plus ou moins mystérieux, mais nous en soupçonnons l'existence et le travail effectué par C-R-TV à Joliette contribue à nous le faire mieux connaitre.

Toutefois, il y a un autre **"au-delà de l'écran"** que celui de la production. Cette fois, c'est un univers qui nous est tout à fait familier, dans lequel, nous vivons continuellemnt, mais trop souvent avec le constant désir de le fuir. Cet univers, c'est l'image de nous-mêmes qui se projette derrière les images du petit écran que nous aimons voir. Si on y réfléchit un peu, en effet, on se renlra compte que les émissions que nous regardons nous renvoient l'image de nous-mêmes avec nos vaines curiosités, avec notre vide, avec notre désir de nous évader de nous-mêmes en des rêves plus ou moins consistants. L'image de nous-mêmes qui se réflète, c'est aussi celle du lien de fraternité qui nous unit à tous les hommes, image aussi de la part que nous devons et pouvons prendre dans l'édification du monde qui se construit sous nos yeux.

Ainsi, avec un peu de réflexion, la télévision s'offre à nous comme un moyen de nous découvrir. La connaissance de ses mauvais côtés est la première condition pour mettre bon ordre en soi; cedle de ses bons côtés la première condition pour progresser à partir d'une base solide. Etre conscient devant la télévision, c'est donc devenir plus conscient de soi pour prendre sa vraie place dans la Cité des hommes.

Roland-Roch Martin
C-R-TV

Avec l'argent du pauvre monde

Il y a quelques années, au cours d'une émission radiophonique, un Père Jésuite prononçait des paroles lourdes de conséquences: "Qui que nous soyons, nous avons droit au confort, mais le luxe que nous nous accordons, c'est avec l'argent du pauvre que nous le payons". Je vole donc le pauvre en dépensant le surplus de mon confort? Mais, c'est de la divagation et je proteste.

Bien avant cela quelqu'un a dit: "Il sera plus difficile pour un riche d'entrer dans le ciel, que pour un chameau de passer dans le chas d'une aiguille". — Est-ce aussi de la divagation?

Nous dormons sur nos deux oreilles et pourtant nous sommes menacés d'innondation. Les éluscluses, modératrices de la vie, sont ouvertes, laissant une vague d'irréflexion envahir notre monde, écrasant sur son passage, les imprudents qui ne savent pas se protéger. Nous subissons l'influence des habitudes, du train de vie, de principes plus ou moins erronés et cela, à notre insu. Nous faisons comme tout le monde, ce monde qui veut tant pour lui et si peu pour les autres. Pour illustrer ces considérations, un fait connu: Monsieur, Madame, nous sollicitons votre aide financière pour telle oeuvre; les besoins sont grands et nous comptons beaucoup sur votre généreuse collaboration. Avec un sourire, si sourire il y a, on donne cinq piastres (plus ou moinsù convaincu de poser un geste remarquable. Soit dit pour un grand nombre, ce n'est même pas l'équivalent des miettes de nos abus, en voyages, toilettes, réceptions, nous dépensons sans compter, des sommes excessives.

Voilà un tableau, brossé tant bien que mal, qui fait voir que quelque chose cloche dans le comportement de certains. Serions-nous de ceux-là? si oui, corrigeons tout de suite, erreur n'est pas compte.

Flore-F. Sauvegeau

Donne-t-on à Dieu des leçons de sagesse, à Celui qui juge les êtres d'en-haut? (Job 21, 22) (Texte choisi par la Société Catholique de la Bible).

Pèlerinage à l'Oratoire St-Joseph
LE 14 MARS
à l'occasion de la neuvaine préparatoire à la fête
Toutes les personnes qui désirent y participer sont priées de communiquer le plus tôt possible avec
MME ALBERT GAREAU
Tél. 753-3738
Prix du billet: $2.00

LE CLUB OPTIMISTE ELIT SES OFFICIERS

Après quelques réunions d'organisation le Club Optimiste de Joliette tenait, mercredi dernier, les élections de son conseil d'administration. M. Pierre-Paul Perreault a été élu président de ce nouveau club de service dont l'action porte sur "le petit gars". Les autres officiers du Club sont MM. Roger Coutu et Jean-Paul Cornelliers, vice-présidents, Marcellin Serland, secrétaire, Jean Croisetière, trésorier; Ernest Battah, Lucien Letarte, Maurice Charette et Azellus Barrette, directeurs.

M. René Caron, ex-lieutenant-gouverneur de la zone 2, président de O.M.M., de même que plusieurs membres du club de Boucherville, dont MM. Marc Malouin, président, Réjean Coutu, secrétaire-trésorier, Conrad Bouchard, vice-président, étaient présents au dîner qui eut lieu à l'Hôtel Joliette. Les réunions hebdomadaires du club ont lieu chaque mercredi à 6 h. 30, à l'Hôtel Joliette. Le club Optimiste de Tracy visitera Joliette ce soir.

Sur la photo MM. Jean-Paul Cornellier, Lucien Letarte, Pierre-Paul Perreault, Marcellin Ferland *et Azellus Barrette.*

OPTOMÉTRISTE
Dr GERMAIN LEFEBVRE, O.D.
EXAMEN DE LA VUE — VERRES DE CONTACT
Bureau les samedi et dimanche à 15, rue St-Gabriel
Tél. 835-2525 St-Gabriel-de-Brandon

HORAIRE DE LA TELEVISION

CBFT CANAL 2

SAMEDI, LE 6 MARS

8.30—Musique
9.15—Cours universitaires
11.30—Tour de terre
12.00—La souris verte
12.30—Pépinot
1.00—Golf et tennis sur table
2.00—Elles
2.30—Tire l'aiguille
3.00—F — M.A.
4.00—Les uns et les autres
4.30—Images en tête
6.30—Téléjournal
6.45—Langue vivante
7.00—Jeunesse oblige
8.00—Thierry la Fronde
8.30—La soirée du hockey
10.15—Votre choix
10.45—Le Carnaval de Québec
11.45—Téléjournal
12.00—Nouvelles du sport
12.05—Les hommes et la guerre

DIMANCHE, LE 7 MARS

8.30—Musique
9.15—Cours universitaires
11.30—Le jour du Sèigneur
12.30—Le professeur Guillemien
1.00—Aventures vécues
1.30—Les travaux et les jours
2.00—Ivanhoë
2.30—Magasine international des jeunes
3.00—L'univers des sports
4.00—Cinéma 65
4.30—Les 50 visages de l'Amérique
5.00—A l'heure du concile
5.30—L'heure des quilles
6.30—Caméra 65
7.00—Robin des bois
7.30—Les Intrépides
8.30—Les insolences d'une caméra
9.00—760 millions d'homme ou la Chine nouvelle
10.30—Téléjournal
10.45—Nouvelles du sport
11.00—Paul Claudel et nous

LUNDI, LE 8 MARS

10.00—Musique
11.00—Cinéma
12.55—Téléjournal
1.00—Cinéma
3.00—Marie-Eve vous suggère
3.15—Des goûts et des couleurs
3.30—Miroir d'Eve
4.00—Bobino
4.30—La boite à surprise
5.00—Les enquêtes Jobidon
5.30—Atomes et galaxies
6.00—Jeunesse oblige
6.30—Téléjournal
6.50—Nouvelles sportives
7.00—Aujourd'hui
8.00—Les belles histoires des pays d'en haut
8.30—De 9 à 5
9.00—Bras dessus, bras dessous
9.30—Chasse à l'homme
10.00—La faim des autres
10.30—Téléjournal
10.45—Supplément régional
10.54—Nouvelles du sport
11.00—Cinéma

MARDI, LE 9 MARS

10.00—Musique
10.30—Emission scolaire
11.00—Cinéma
12.55—Téléjournal
1.00—Cinéma
3.00—Votre cuisine, Madame
3.30—Si santé m'était comptée
4.00—Bobino
4.30—La boite à surprise
5.00—A la pointe de l'exploration
5.30—Robinson Crusoé
6.00—Jeunesse oblige
6.30—Téléjournal
6.50—Nouvelles sportives
7.00—Aujourd'hui
8.00—Rue de l'Anse
8.30—Tous pour un
900—La cour est ouverte
9.30—Monsieur Lecoq
10.00—Intérêt et principal
10.30—Téléjournal
10.45—Supplément régional
10.55—Nouvelles du sport
11.00—Festival Jean Renoir

MERCREDI, LE 10 MARS

10.00—Musique
11.00—Long métrage
12.55—Téléjournal
1.00—Cinéma
3.00—Reflets
3.30—Le temps de vivre
4.00—Bobino
4.30—La boite à surprise
5.00—Coeur aux poings
5.30—Mon amie Flicka
6.00—Jeunesse oblige
6.30—Téléjournal
6.50—Nouvelles sportives
7.00—Aujourd'hui
8.00—Le pain du jour
8.30—La cité sans voile
9.30—Champ libre
10.30—Téléjournal
10.45—Supplément régional
10.54—Nouvelles du sport
11.00—Cinéma

JEUDI, LE 11 MARS

10.00—Musique
10.30—Emission scolaire
11.00—Cinéma
12.55—Téléjournal
1.00—Cinéma
3.00—La bonne fourchette
3.30—Le quotidien magique
4.00—Bobino
4.30—La boite à surprise
5.00—Cadets de la forêt
5.30—Les Croquignoles
6.00—Jeunesse oblige
6.30—Téléjournal
6.50—Nouvelles sportives
7.00—Aujourd'hui
7.30—Septième Nord
8.30—La poule aux oeufs d'or
9.00—Pleins feux
10.00—Sextant
10.30—Téléjournal
10.45—Supplément régional
10.54—Sports
11.00—Cinéma

VENDREDI, LE 12 MARS

10.00—Musique
11.00—Cinéma
12.55—Téléjournal
1.00—Cinéma
3.00—Tire l'aiguille
3.30—L'éternel féminin
4.00—Bobino
4.30—Le boite à surprise
5.00—Ti-Jean Caribou
5.30—L'enfant du cirque
6.00—Jeunesse oblige
6.30—Téléjournal
7.00—Aujourd'hui
8.00—Dans le vent
8.30—Cinéma international
10.15—La politique provinciale
10.30—Téléjournal
10.45—Supplément régional
10.54—Nouvelles sportives
11.00—Les couche-tard
11.30—Cinéma

CFTM CANAL 10

SAMEDI, LE 6 MARS

9.00—Bien l'bonjour
9.45—Manchettes-Horaire
10.00—Télé Bon Bon
10.30—Bon pied, bon oeil
11.30—Premiers pas
12.00—En matinée
2.00—Sur le matelas
3.00—Cinéma
4.30—La rampe sportive
5.00—M. le maire
5.30—Aventures dans les îles
6.30—C'est arrivé cette semaine
7.00—Jeunesse d'aujourd'hui
8.00—Comment, pourquoi?
8.30—Les grands spectacles
10.30—Amour, des lys et orgue
10.45—Nouvelles du jour
10.55—La couleur du temps
11.00—La ronde des sports
11.15—Cinema

DIMANCHE, LE 7 MARS

10.00—Mire
10.30—Cours télévisés
12.00—Bien l'bonjour
12.45—Manchettes-Horaire
1.00—En ce temps-ci
1.30—Le coin du disque
2.00—Programme double
5.30—Les p'tits bonhommes du dimanche
6.30—Les jeunes talents
7.00—Ciné-spectacle
8.30—Qui dit vrai?
9.00—Perry Mason
10.00—Bon voyage
10.30—Le Québec en marche
10.45—En première page
10.55—La couleur du temps
11.00—La ronde des sports
11.10—Face à face

LUNDI, LE 8 MARS

9.30—Bien l'bonjour
10.30—Ciné-matin
12.00—Manchettes-Horaire
12.15—En matinée
2.00—Bon après-midi
4.00—Aventures d'outre-mer
4.30—Zoo du capitaine Bonhomme
5.30—L'homme invisible
6.00—Télé-métro
6.50—Sports-images
7.00—Dernière heure
7.15—Ciné-roman
7.30—Le Virginien
9.00—Télé-quilles
10.00—Découvertes 65
10.45—En première page
10.55—La couleur du temps
11.00—La ronde des sports
11.15—Cinéma

MARDI, LE 9 MARS

9.30—Bien l'boujour
10.30—Ciné-matin
12.00—Manchettes-Horaire
12.15—En matinée
2.00—Bon après-midi
4.00—Les Boucaniers
4.30—Zoo du capitaine Bonhomme
5.30—Sir Lancelot
6.00—Télé-métro
6.50—Sport-images
7.00—Dernière heure
7.15—Ciné-roman
7.30—Les incorruptibles
8.30—Le coeur sur la main
10.00—Devinez juste
10.30—Yves Christian
10.45—En première page
10.55—Couleur du temps
11.00—La ronde des sports
11.15—Cinéma

JEUDI, LE 11 MARS

9.30—Bien l'bonjour
10.30—Ciné-matin
11.00—Bien l'bonjour
11.05—Mots croisés
12.00—Manchettes-Horaire
12.15—En matinée
2.00—Bon après-midi
4.00—Remous
4.30—Zoo du capitaine Bonhomme
5.30—Sur demande
6.00—Télé-métro
6.50—Sport-images
7.00—Dernière heure
7.15—Ciné-roman
7.30—Mot de passe
8.00—A la catalogne
8.30—Cinéma Kraft
10.00—Adam ou Eve
10.30—Mon coeur est un violon
10.45—En première page
10.55—La couleur du temps
11.00—La ronde des sports
11.15—Cinéma

VENDREDI, LE 12 MARS

9.30—Bien l'bonjour
10.30—Ciné-matin
12.00—Manchettes-Horaire
12.15—En matinée
2.00—Bon après-midi
4.00—Défi au danger
4.30—Zoo du capitaine Bonhomme
5.30—Au nom de la loi
6.00—Télé-métro
6.50—Sport-images
7.00—Dernière heure
7.15—Ciné-roman
7.30—En première
9.30—Alors... raconte
10.00—La famille Stone
10.30—Toute la ville en parle
10.45—Dernière heure
10.55—La couleur du temps
11.00—La ronde des sports
11.15—Cinéma

CLAUDE LEVEILLEE
et
GEORGES CASAVANT

Jeudi, le 11 mars, à 8 h. 30
Salle académique
SEMINAIRE DE JOLIETTE
Billet en vente à la Librairie René Martin

THEATRE LAURIER
Tél. 223-2718 St-Lin
JEU-SAM-DIM-MAR
4-6-7-9 MARS
En français.
Avant Montréal.
Le plus grand film de l'histoire du cinéma:
Cléopâtre
avec Elisabeth Taylor
Richard Burton
Rex Harrison
4 heures de spectacle!

Ciné-Sélection

d'après l'Office Catholique National des Techniques de diffusion

CANAL 2

SAMEDI, LE 6 MARS

4 h. 30 p.m. — LA BATAILLE DU RAIL:
Français 1946. Drame de la résistance. Sous l'occupation allemande, l'action des cheminots français dans la Résistance. Authentique et poignant. Réalisation remarquable. Style de reportage. Hymne à la liberté et à la dignité humaine. ADULTES ET ADOLESCENTS.
12 h. 05 p.m. — LE DIABLE BOITEUX:
Français 1948. Biographie romancée réalisée et interprétée par Sacha Guitry. Des valets de Talleyrand racontent des anecdotes sur leur maître. Théâtral. Mise en scène honnête. Amoral. Enversion intégrale: A DECONSEILLER.

LUNDI, LE 8 MARS

11 h. a.m. — L'HOMME AU GANTS GRIS:
Italie 1948. Drame policier. Un vieux peintre recherche un tableau volé. Rocambolesque et banal. Vol, meurtres, chantage et une situation irrégulière. ADULTES DES RESERVES.
1 h. p.m. — LE MULATRE:
Italie 1950. Drame. Les malheurs d'un homme dont l'épouse à mis au monde un enfant mulâtre pendant qu'il était en prison. Très moyen. Thème et situations délicates. ADULTES.
11 h. p.m. — TRAHISON:
Italie 1951. Mélodrame. Condamné injustement, un homme doit attendre quinze ans pour se venger d'un rival. Mélo invraisemblable. Nombreux poncifs. Situations troubles. ADULTES, DES RESERVES.

MARDI, LE 9 MARS

11 h. a.m. — LA REVANCHE DE BELLE-EPEE:
Etats-Unis 1949. Film d'aventures avec George Reeves et harles King. Le jeune Galahad se lance à la recherche de l'épée du roi. Trucages simplistes. Ensemble technique pauvre. Interprètes maladroits. TOUS
1 h. p.m. — LILI MARLENE:
Grande Bretagne 1951. Film de guerre. Une jeune française, employée par les Allemands, est en réalité au service de l'espionnage anglais. Réalisation moyenne d'un scénario invraisemblable. Traitement léger du mariage. ADULTES.
11 h. p.m. — ELENA ET LES HOMMES:
France 1956. Fantaisie de J. Renoir avec Ingrid Bergman et Mel Ferrer. Une princesse polonaise échoue dans sa tentative de conduire un populaire général au poste de dictateur. Brillant et allègre. Fond assez décevant. Excellente interprètation. Dialogue leste. Libertinage ADULTES, DES RESERVES.

MERCREDI, LE 10 MARS

11 h. a.m. — L'EVADE DU BAGNE:
Italie 1947. Mélodrame avec Gino Gervi et Valentina Cortese. Jean Valjean, un ancien forçat, commence une vie nouvelle et honnête. Sujet traité avec conviction. Mise en scène soignée. Belle photographie. Interprétation excellente. Thème pour ADULTES.
1 h. p.m. — AMOURS DE VACANCES:
Italie 1956. Comédie avec Vittorio de Sica et Giovanna Ralli. Aventures de vacances et idylles qu'elles entrainent. Intrigues amusantes. Personnages vivants et bien interprétés. Attitudes un peu libres. Manèges d'une séductrice. ADULTES.
11 h. p.m. — LA REVOLTE EST POUR MINUIT:
Etats-Unis 1958. Drame avec Gene Evans et Robert Blake. Un prisonnier organise son évasion. Atmosphère bien reconstituée. Mise en scène moyenne. Bon suspense. Scènes dures. ADULTES.

JEUDI, LE 11 MARS

1 h. p.m. — SOLEDAD:
Eps.-It. 1958. Documeenteaire romancé. Pour tenter d'oublier celle qu'il aime, un peune homme voyage à l'Espagne. Paysages pittoresques. Partie documentaire bien réalisée. Libertés. ADULTES.
11 h. p.m. — MITSOU:
France 1956. Comédie de moeurs avec Danièle DeDelorme et Fernand Gravey. La vie professionnelle et amoureuse de la vedette d'un petit cabaret. Bonne reconstitution d'époque. Ensemble léger. Excellente interprétation. Atmosphère amorale, dialogue cru,, allusions très osées A DECONSEILLER.

VENDREDI, LE 12 MARS

11 h. a.m. — SUR LA PISTE DU ROCK AND ROLL:
Allemand 1960. Comédie musicale. Une jeune danseuse assure le succès d'une revue musicale. Sujet prétexte à des numéros de danse inégaux. Quelques légèretés. ADULTES.
1 h. p.m. — CELUI QU'ON N'ATTENDAIT PLUS:
Etats-Unis 1955. Drame avec Ann Sheridan et Steve Cohran. Après huit ans de vagabondage, un homme retourne à son foyer. Sujet généreux. Réalisation modeste. Nuance et discrétion. Bonne interprétation. ADULTES ET ADOLESCENTS
8 h. 30 p.m. — JUSQU'AU BOUT DU MONDE:
France 1963. Film dramatique avec Pierre Mondy et Marietto. Un homme cherche une famille à qui confier son fils. Riche de vérité humaine et de poésie. Interprétation excellente. Attachement filial. Propos libres. ADULTES.
11 h. 30 p.m. — UN CAPRICE DE CAROLINE CHERIE:
France 1962. Film d'aventures avec Martine Carol et Jean-laude Pascal. La guerre d'Italie entraine un général et sa femme dans de multiples aventures. Banal. Belle photographie. Interprètes consciencieux. Moeurs libres. Langage cru. En version intégrale. A PROSCRIRE.

CANAL 10

SAMEDI, LE 6 MARS

12 h. — LES HOMMES NOUVEAUX:
Fr. 1937. Comédie avec Harry Bour et Simone Signoret. Un homme d'affaire est pris entre l'amour de sa femme et ses propres intérêts. Inégal. Photos intéressantes du Maroc. Bonne interprétation. ADULTES.
3 h. p.m. — PAS DE PITIE POUR LES FEMMES:
Fr. 1950. Drame avec Michel Auclair et Simone Renant. Pour masquer un assassinat, on falt revivre un industriel dans la personne de son sosie. Réalisation soignée. Histoire âpre et pénible. Atmosphère trouble. ADULTES, DES RESERVES.
8 h. 30 p.m. — QUASIMODO:
Etats-Unis 1940. Mélodrame avec Charles Laughton et Maureen O'Hara Un sonneur de cloches sauve une jeune femme de la mort. Mise en scène magistrale. Interprétation excellente. Moeurs cruelles. ADULTES.
11 h. 15 p.m. — L'AMOUR VIENDRA:
Italien 1954. Mélodrame. Un couple souffre de mésentente parce que l'épouse s'est mariée par intérêt. Attachant. Scénario conventionnel. Réalisation soignée. Bonne interprétation. Ensemble positif. Thème pour adultes.

DIMANCHE, LE 7 MARS

2 h. p.m. — D'HOMMES A HOMMES:
France 1948. Film biographique de Christian-Jaque avec Jean-Louis Barrault et Bernard Blier. Pour venir en aide aux blessés de guerre, Henri Dumont est amené à fonder la Croix-Rouge. Réalisation habile. Leçon de foi et de charité. ADULTES ET ADOLECENTS.
4 h. p.m. — LES DISPARUS DE SAINT-AGIL:
France 1938. Film policier avec Eric Von Stroheim et Michel Simon. Uo collégien mène une enquête sur la disparition de deux élèves et l'assassinat d'un professeur. Habilement réalisé. Climat poétique. Interprétation de premier ordre. ADULTES ET ADOLESCENTS.
7 h. p.m. — LES BAGARREURS DU PACIFIQUES:
Etats-Unis 1953. Film d'aventures avec Burt Lancaster et Virginia Mayo. Traduit en conseil de guerre pour désertion, un fusiller marin refuse de se défendre. Moyen. Joyeuse invraisemblance. Mariage traité à la légère. ADULTES.

LUNDI, LE 8 MARS

10 h. 30 p.m. — UNE FEMME DANGEREUSE:
Etats-Unis 1940. Drame avec Humphrey Bogart et Ida Lupino. Les difficult-s professionnelles et sentimentales de deux frères qui ont monté une petit commerce. Très moyen à tous points de vue. Agissements criminels d'une femme. ADULTES, DES RESERVES.
12 h. 15 p.m. — VOLEUR MALGRE LUI:
Italie 1952. Comédie avec écile Aubry et Renato Rascel. Un ancien pickpocket prend pour élève un jeune rêveur. Manque d'équilibre. Pointes de satire. Fantaisie. Rascel excellent. ADULTES.
7 h. 15 p.m. — LE VERTIGE:
France 1935. Drame avec Alice Field et André Burgère. Une femme s'abandonne à un homme en qui elle reconnaitre un ami d'enfance. Longueurs Interprètes de talent. Justification de l'adultère. A PROSCRIRE.
11 h. 15 p.m. — PAS DE CRISBI POUR RICARDO:
France 1956. Comérie policière aovec Gabriello et Dora Doll. Des gangsters séquestrent un chanteur-amateur, croyant avoir affaire à une vedette célèbre. Pauvre. Longueurs. Vulgarités. ADULTES, DE SRESERVES.

MARDI, LE 9 MARS

10 h. 30 a.m. — ULTIME SURSIS:
Etats-Unis 1953. Drame avec Dorothy Mc Guire et Stephen McNally. Sorti de prison, un gangster tente de se venger de sa femme qui a causé sa condamnation. Psychologie sommaire. Bonne interprétation. Epouse digne. Criminel cynique. ADULTES, DES RESERVES.
12 h. 15 p.m. — LE COSTAUD DES BATIGNOLLES:
France 1952. Comédie avec Raymond Bussières et Annette Poivre. Jules profite du fait qu'il devient fort comme Hercule après un baiser de son amie Ninette pour tenter de devenir champion de boxe. Sans prétention, mais amusant. Dialogue léger. Scènes de flirt. ADULTES.
11 h. 15 p.m. — TRENTE ET QUARANTE:
France 1945. Comédie avec Georges Guétary et Alerme. Un jeune comte italien s'éprend de la fille d'un vieil officier. Scénario banal. Mise en scène honnête. Prétexte à faire chanter Guétary. Liaison, flirts. ADULTES.

MERCREDI, LE 10 MARS

10 h. 30 a.m. — NUITS DE VIENNE:
Autriche 1942. Comédie musicale avec Marte Harell et Paul Horbiger. A Vienne, durant le carnaval, se lient des aventures extra-conjugales. Divertissant. Atmosphère très légère. Flirt. ADULTES, DES RESERVES.
12 h. 15 p.m. — L'ETRANGE AMAZONE:
Fr. 1952. Mélodrame avec Gérard Landry et Madeleine Lebeau. L'amour renait entre deux époux malgré de nombreuses difficulté-s. Mélo languissant. truffé de poncifs. Bonne photographie. Fausse conception de la vie et de l'amour. Liaisons. ADULTES, DE NETTES RESERVES.
11 h. 15 p.m. — OMBRE ET LUMIERE:
Fance 1950. Drame avec Maria Casarès et Simone Signoret. Malgré les intrigues de sa demi-soeur, une pianiste célèbre sort victorieuse d'une épreuve. Epilogue satisfaisant. ADULTES, DES RESERVES.

JEUDI, LE 11 MARS

10 h. 30 a.m. — MARINS ET MARRAINES:
Etats-Unis 1952. Comédie avec George Bernard et Bert Bernard. Deux marins font envoyer à leur capitaine des calis qu'ils interceptent et renvendent. Lourd et pauvre. Interprétation médiocre. Filouteries et mensonges. Scènes de séduction. ADULTES.
8 h. 30 p.m. — SOUPE AU LAIT:
France 1958. Comédie avec Jean Bretonnière et Geneviève Kervine. Le jour de ses fiançailles, une jeune fille se voit emportée dans une aventure invraisemblable. Scénario assez bien construit. Des trouvailles. Réalisation menée avec entrain. Liaison avant mariage. Dialogues et images libres. ADULTES, DES RESERVES.
11 h. 15 p.m. — RENDEZ-VOUS A PARIS:
Fr. 1946. Comédie avec Annie Ducaux et Claude Dauphin. Une célèbre cantatrice témoigne beaucoup d'intérêt à un inconnu d'allure suspecte. Film médiocre. Aucune psychologie. Bons interprètes. Comportements répréhensibles. ADULTES.

VENDREDI, LE 12 MARS

12 h. 15 p.m. — METIER DE FOUS:
Fance 1948. avec Gaby Silvia et Henri Guisol. Un auteur dramatique, trop heureux en ménage, ne peut finir sa pièce. Bonne humeur. Trépidant. Situations scabreuses. ADULTES.
7 h. 30 p.m. — LES DIABLES DE GUADALCANA:
Etats-Unis 1951. Film de guerre avec John Wayne et Robert Ryan. Les pilotes d'une escadrille se heurtent à la rigueur de leur nouveau chef. Combats spectaculaires. Interprétation sobre. ADULTES ET ADOLESCENTS.
11 h. 15 p.m. — CARREFOUR DU CRIME:
Fance 1947. Drame policier avec Louis Salou et Jean Debucourt. Un assassin profite de la débilité mentale d'un détective pour faire accuser de ses crimes. Sans consistance dramatique. Mise en scène adroite. Interpré.ation faible. Milieu interlope. ADULTES.

Gouvernement du Québec

MINISTERE DU TRAVAIL

AVIS

Convention collective de travail relative à l'industrie de l'automobile

Région de Joliette

L'honorable Carrier Fortin, ministre du Travail, donne avis par les présentes, conformément aux dispositions de la Loi de la convention collective (S.R.Q. 1941, chapitre 153 et amendements), que les parties contractantes ci-après mentionnées lui ont présenté une requête à l'effet de rendre obligatoire la convention collective de travail intervenue:

ENTRE:

"L'Association A.P.A. de la région de Joliette Ltée"; d'une part,

ET

"Le Syndicat National des Employés de Garage de Joliette, Berthier, l'Assomption, Montcalm (C.S.N.)"; d'autre part,

pour les employeurs et les salariés des occupations et des métiers visés, suivant les conditions ci-après décrites:

1. **Définitions:** Pour les fins d'application du décret, les mots et termes suivants ont la signification qui leur est ici donnée:

1.02) le mot "artisan" désigne tout apprenti, manoeuvre, compagnon ou employé qui exécute individuellement, en équipe ou en société, du travail régi par le décret et toute personne travaillant à salaire pour le compte d'un employeur ou d'un employeur professionnel régi par le décret.

1.02) le mot "artisans" désigne tout salarié faisant seul, en équipe ou en société un travail régi par le décret pour son propre compte et dans un but lucratif soit à forfait soit par convention verbale, écrite ou autrement. Doit être considéré comme "artisan" régi au décret toute personne physique ou morale, société ou corporation qui, pour son propre compte, répare un ou plusieurs véhicule - moteurs, fait du travail de carrosseries, fait le réglage des moteurs ou exécute tout autre travail régi par le décret sur le ou les dits véhicules, dans un but de vente au de spéculation. Egalement toute personne qui entreprend, dans une même année, la réparation de plus d'un véhicule-moteur dans un tel but.

Tout artisan pour avoir le droit d'opérer un garage ou atelier de réparation doit être lui-même un compagnon de classe minime "B" ou doit avoir à son emploi au moins un compagnon de classe "B" ou "A".

1.03) Le mot "compagnon" désigne tout salarié qui a terminé son apprentissage et obtenu le certificat de qualification requis pour pratiquer l'un des métiers de l'industrie de l'automobile régis par le décret tel que: charron, carrossier, électricien, forgeron, machiniste, mécanicien, bourrelier, dégraisseur de garnitures intérieures, peintre - soudeur, spécialiste du radiateur spécialiste de l'alignement des roues, spécialiste du réglage de moteur, spécialiste de freins, spécialiste du différentiel, spécialiste de chassis, spécialiste de système d'échappement, vitrier vérificateur de rembourreur, spécialiste de transmission automatique, spécialiste de suspension, eac.

1.04) Le mot "apprenti" désigne tout salarié qui apprend un des métiers régis par le décret.

1.05) Le mot "garage" désigne tout endroit où les véhicules moteurs sont vendus, réparés, transformés, démolis ou remises. Sont considérés comme garages et par conséquent assujettis au décret, tous les établissements où se fait exclusivement et autrement la réparation ou le reconditionnement des moteurs, des accessoires ou pièces nécessaires à la conduite ou au perfectionnement d'un véhicule-moteur que ces accessoires ou pièces soient séparés du véhicule-moteur ou non.

1.06) Le terme "véhicule-moteur" désigne tout véhicule ou toute machine mue par une force autre que musculaire et adaptée soit à la traction, soit au transport des personnes ou des choses.

1.07)Le terme "atelier mécanique désigne un établissement où l'on refait, reconditionne, répare, ajuste ou travaille moteurs, transmissions et diverses autres parties au pièces de véhicules-moteurs.

1.08) Le terme "homme de service" désigne tout salarié qui vend de l'essence ou des lubrifiants, graisse, lave au conduit les véhicules-moteurs, fait le nettoyage ou le chauffage de l'établissement change au répare les pneus, change les silencieux, les amortisseurs, les courroies, les accumulateurs, les boyaux, les thermostats, les pointes, les bougis, les essuie-vitres, les lumières, les filtreurs, les bandes de freins et toutes autres pièces qui peuvent être ajoutées ou enlevées sans nuire au bon fonctionnement normal des véhicules-moteurs.

1.09) Le terme "vendeur détaillant de gazoline et lubrifiants" désigne toute personne qui à titre de propriétaire, ou locataire ou opérateur à commission, exploite seule ou en société un débit d'essence.

1.10) Le terme "débit d'essence ou "poste d'essence" désigne tout endroit fixe ou mobile où l'on vent seulement essence ou lubrifiants pour véhicules-moteurs.

1.11) Le mot "pompiste" désigne tout salarié qui travaille dans un débit ou poste d'essence.

1.12) Le terme "station de service" désigne tout poste dans lequel: 1. on vend la gazoline et les lubrifiants; 2 vend, monte et répare les pneus; 3. lave, nettoie, polit, lubrifie et remise les véhicules-moteurs; 4. on peut donner divers services de dépanage d'urgence; 5. on vend et installe les accessoires de véhicules-moteurs tels que régis par le décret.

Toutefois si une station de service possède une section de mécanique ou de réparation de véhicules-moteur, ladite section est considérée, aux fins d'application du décret, comme un garage et assujetti aux conditions de travail des garages ou ateliers de mécanique.

1.13) Le terme "accessoires de véhicule-moteur" comprend les silencieux, les amortisseurs, les courroies, les accumulateurs, les boyaux, les thermostats, les pointes, les bougies, les essuie- vitres, les lumières, les filtreurs, les bandes de freins, et toute autres pièces qui peuvent être ajoutées ou enlevées sans nuire au bon fonctionnement normal de tout véhicule-moteur.

1.14) le mot "démolisseur" désigne toute personne qui fait la démolition ou est employé à la démolition des véhicules-moteurs dans le but de vendre ou d'emmagasiner les pièces ou d'en vendre le métal comme rebut (scrap).

1.15) Le terme "terrain de démolition" désigne tout endroit où les véhicules-moteurs ou certaines parties d'iceux sont mis en pièces dans un but de vente, d'emmagasinage, de réparation, ou sont démolis pour en vendre le métal comme rebut.

2. **Champs d'application:** 2.01) **Champ d'application professionnel:** Sont assujettis aux dispositions du décret les employeurs, les employeurs professionnels, les artisans et les salariés des garages, des débit d'essence, de stations de service, des ateliers de mécanique, des postes de lavage, des ateliers de rembourreur, des ateliers d'enjoliveurs d'auto, et terrains de démolition situés dans le champ d'application territorial du décret.

Exemption: Le décret ne s'applique pas aux établissements industriels exploitant de façon accessoire un garage, un atelier de mécanique, une station de service ou un débit d'essence, en tant qu'ils limitent exclusiveveont leurs services à leurs besoins et à leurs propres biens et qu'ils n'accomplissent aucun travail pour la clientèle publique.

2.02) **Champ d'application territorial:** Le décret s'applique au district électoral de Joliette ainsi qu'à tout le territoire compris dans un rayon de quinze (15) milles à vol d'oiseau, des limites de la ville de Joliette, à l'exception de la ville de l'Assomption.

2. **Durée de travail:** a) **Dans les garages, les ateliers mécaniques, les terrains de démolition:**

3.01) La semaine régulière de travail pour tous les salariés régis par le décret sera de quarante-neuf (49) heures.

3.02) la journée régulière de travail sera de neuf (9) heures réparties entre 8 a.m. et 6 p.m., du lundi au vendredi inclusivement et entre 8 a.m. et midi le samedi. L'interruption d'une heure pour le repas du midi devra être prise entre 11.30 et 1.30 p.m. L'employeur ne peut forcer un salarié à travailler plus de six (6) heures consécutives entre chaque repas.

3.03) **Mois d'été.** Nonobstant les dispositions des paragraphes 3.01, 3.02, il n'y aura aucun travail régulier à compter du premier samedi de juillet jusqu'au premier samedi de septembre inclusivement et chaque employé régulier sera rémunéré sur la base de quarante-neuf (49) heures pendant cette période; sauf le temps auquel il sera absent de l'atelier. Cependant l'employé absent du travail de vendredi sans autorisation ou sans raison valable ne pourra bénéficier des quatre (4) heures de paye du samedi.

3.04) **Deuxième équipe:** Nonobstant les disposition des paragraphes 3.01, 3.02, il est loisible d'organiser une deuxième équipe. Dans tel cas la journée régulière de travail de la deuxième équipe sera de dix (10) heures du lundi au vendredi inclusivement réparties entre 4 p.m. et 5 a.m. La période de repas sera fixée par entente entre les parties et pourra être d'une durée d'une demi heure à une heure. Cependant le salarié affecté à cette équipe pourra refuser telle assignation si son ancienneté le lui permet. Les heures de la deuxième équipe pourront être réparties de façon différente par consentement mutuel des deux parties aux présentes.

Tout employeur qui réduit la semaine régulière de travail de l'équipe de jour à la suite de la formation d'une deuxième équipe doit accorder la pleine compensation de travail pour toutes les heures ainsi réduites.

La prime d'équipe pour les salariés de la deuxième équipe spécifiée au paragraphe 3.04 sera de dix ($).10) cents l'heure pour toutesl es heures faites avant minuit et de vingt ($0.20) cents l'heures pour toutes les heures faites après minuit.

3.05 Tout travail exécuté en dehors des heures de la journée régulière de travail et de la semaine régulière de travail est considéré comme travail supplémentaire et doit être rémunéré au taux régulier majoré de cinquante (50) pour cent.

3.06) Nonobstant tout ce qui précède, lorsqu'un salarié s'absente de son travail sans permission, l'employeur peut décider que tel salarié n'a droit au tarif du temps supplémentaire qu'après avoir complété la semaine régulière de travail selon sa classification.

b) **Dans les débits d'essence et stations de service:**

3.07) La semaine régulière de travail sera de cinquante-quatre (54) heures réparties en six jours de neuf (9) heures chacun Le taux régulier majoré de cinquante (50%) pour cent s'appliquera aux heures travaillées en surplus de neuf (9) heures par jour ou de cinquante-quatre (54) heures par semaine.

3.08) Tout salarié a droit à un jour complet (24 heures) de repos chaque semaine, lequel doit lui être donné autant que possible le dimanche. Pour tout travail exécuté pendant ces vingt-quatre (24) heures de repos, le taux de salaire régulier doit être majoré de cinquante (50%) pour cent.

4. **Taux minima de salaire:** Les taux minima de salaire sont les suivants:

a) **Dans les garages, ateliers de mécanique, terrains de démolition.**

	8 oct. 1965	8 oct. 1966	
Compagnon-			
Classe "A"	1.85	1.95	2.05
Classe "B"	1.65	1.75	1.85
Classe "C"	1.50	1.60	1.70
Classe "D"	1.35	1.45	1.55
Apprentis			
1ère année	0.80	0.90	1.00
2e année	0.95	1.05	1.15
3e année	1.05	1.15	1.25
Homme de service			
1ère année	0.80	0.90	1.00
2e année	1.00	1.10	1.15
3e année	1.20	1.25	1.30
1ère classe	1.30	1.40	1.45

b) **Dans les débits d'essence et stations de service**

Homme de service			
1ère année	0.80	0.90	1.00
2e année	1.00	1.10	1.15
3e année	1.20	1.25	1.30
1ère classe	1.30	1.40	1.45
Pompiste ou surnuméraire	0.70	0.75	0.80

4.01) **Salaires supérieurs:** Les salaire supérieurs au taux minima fixés par le décret ne doivent pas être diminués après son entrée en vigueur.

4.02 **Paiement du salaire:** La paie doit se faire au plus tard le jeudi suivant la semaine de travail.

5. **Jours chômés** 5.01) Sauf pour les débits d'essences et les stations de service, il n'y a pas de travail les dimanches ni les fêtes chômées suivantes: Le jours de l'Ascension, l'Immaculée Conception, l'Epiphanie, le Jour de l'An, le lendemain du Jour de l'An, le Jour de Noël, le jour de la fête du Travail et le jour de la St-Jean-Baptiste.

5.02) Tout salarié doit être payé pour six (6) jours chômés et à partir du 8 octobre 1965 pour sept (7) jours chômés choisis parmi les fêtes mentionnées au paragraphe 5.01.

	64-65-	65-66	66-67
Immaculée Conception	oui	oui	oui
Jour de Noël	oui	oui	non
Jour de l'An	non	non	non
Lendemaine du Jour de l'An	non	non	oui
L'Epiphanie	oui	oui	oui
L'Ascension	oui	oui	oui
St-Jean-Baptiste	oui	oui	oui
Fête du Travail	oui	oui	oui

Ces jours chômés et payés seront payés au taux régulier de l'employé multiplié par les heures de la journée régulière où ils tombent à condition qu'ils tombent un jour ouvrable.

Tout arrêté en conseil, ordonnance ou loi fédérale, provinciale ou municipale qui transporte la célébration de l'une ou l'autre de ces fêtes chômées et payée susmentionnées s'appliquera de droit.

5.03) Toutefois, pour avoir droit à ce congé payé, le salarié doit avoir été présent au travail les jours ouvrables précédant et suivant immédiatement la fête chômée en tant que ces jours font partie de sa cédule régulière de travail.

5.04) Tout travail exécuté un jour de fête chômée et payée doit être rémunéré à taux simple: cette rémunératoion s'ajoute au paiement pour le jour de fête, l'employeur n'obligera pas un employé à travailler un tel jour.

5.05) **Congés pour événements familiaux:** Un salarié qui a au moins un (1) an de service, pourra bénéficier de son plein salaire pour les heures régulières de jours ouvrables qu'il perd dans les cas suivants:

1. Décès du père, de la mère, du conjoint: deux (2) jours, à condition qu'il s'agisse de jours ouvrables survenant entre le décès et les funérailles inclusivement.

2. Décès d'un enfant, d'un frère ou d'une soeur: une (1) journée, le jour des funérailles, pour autant qu'il s'agisse d'un jour ouvrable.

Dans tous les cas pour bénéficier de ces avantages, un salarié doit prévenir son employeur avant le début de la journée de travail, si possible, ou au moins deux (2) heures avant le début de la journée régulière de travail.

6. **Vacances:** 6.01) Le salarié qui n'a pas un (1) an de service continu pour son employeur a droit à un congé annuel payé d'une durée d'autant de demi-journées qu'il a de mois de calendrier de service continu pour son employeur, et payé au taux de 2% du salaire gagné durant les 12 mois précédant le 1er avril de l'année courante.

6.03) Le salarié qui a trois (3) ans de service continu pour son employeur avant le 1er avril de l'année courante, a droit à une (1) semaine de vacances payé au taux de 3% du salaire gagné durant les douze (12) mois précédent le 1er avril de l'année courante.

6.04) Le salarié ayant cinq (5) ans de service continu pour son employeur avant le 1er avril de l'année courante a droit à deux (2) semaines de vacances rémunérées à raison de 4% du salaire gagné au cours de l'année précédent le 1er avril de chaque année.

6.05) A moins d'entente contraire entre le salarié et son employeur, les vacances annuelles seront prises de la façon suivante:

6.06) La première semaine au choix de l'employeur pour la fermeture de l'établissement entre le 1er mai et le 15 septembre.

6.07) La deuxième semaine en tenant compte de la préférence de chaque salarié établie par ordre d'ancienneté entre le 1er mai et le 31 décembre. Tels choix seront décidés et affichés au cours du mois d'avril.

6.08) L'employeur doit payer au salarié, avant son départ, sa rémunération pour sa vacance.

7. ***Garantie d'heures:*** garages, ateliers, de mécanique: 7.01) Tout employé ayant terminé sa période d'essai de trois 3 mois et qui est au travail dans une (1) semaine aura la garantie de recevoir un minimum de trente-huit (38) heures de paie à taux simple. La garantie d'heures de travail est rémunérée au taux régulier du salarié; la garantie d'heures de travail au prorata des jours ouvrables pour les semaines où il y a fête ch-mée non-payée, cependant tout salarié qui s'absente du travail sans raison valable dans une semaine perd son droit à la garantie prévue comme ci-dessus.

7.02) La garantie d'heures ne s'applique pas pour un employé surnuméraire qui travaille dans une station de service ou débit d'essence.

7.03) Tout salarié qui est appelé au travail à certaines heures et qui est obligé d'attendre qu'on l'emploie a le droit d'être payé pour ce temps d'attente.

7.04) Toutefois, le temps mis à la disposition du salarié pour prendre ses repas n'est pas compté dans les heures de travail.

7.05) Si un salarié est appelé à son domicile pour travailler en dehors des heures de travail et que ce travail dure moins de deux (2) heures, l'employeur lui paiera un minimum de deux (2) heures à temps simple.

8. **Travail interdit:** 8.01 Aucun travail de débassage et de mécanique ne peut être fait en aucun temps, dans les endroits autres que dans les garages, ateliers de mécanique (stations de service) reconnus comme place d'affaires.

8.02) Dans les stations de service aucun travail autre que le service ne peut être exécuté après 6 heures p.m.

8.02) Dans les stations de service aucun travail autre que le service ne peut être exécuté après 6 heures p.m.

8.03) Il est interdit à un employé d'exécuter un travail quelconque relevant de l'un ou l'autre des métiers de l'Industrie de l'Automobile, à l'extérieur de l'établissement de son propre employeur pour le compte de toute personne, que cette personne soit un employeur professionnel, un employeur ou un client.

9. **Travail d'une catégorie inférieure:** 9.01) L'employeur peut exiger le tout salarié de son établissement, l'exécution de tout travail d'une catégorie inférieure à celle déterminée dans son certificat de qualification, pourvu que ce salarié continue de recevoir le salaire qui s'applique à son certificat de qualification.

10. **Apprentissage:** 10.01) La durée de l'apprentissage est de troi (3 années. Dès son entrée dans l'Industrie de l'Automobile, l'apprentit doit s'enrégistrer au Comité Paritaire afin de rendre possible la compilation des différents stages de son apprentissage et expérience. L'employeur ne peut engager un apprenti qui ne s'est pas conformé à cette disposition.

10.02) Dans chaque établissement régi par le décret, il ne doit pas y avoir plus d'un (1) apprenti par compagnon.

10.03) Aucun apprenti ne peut être accepté avant d'avoir l'âge de seize (16) ans. Il doit avoir terminé au moins sa neuvième année du cours élémentaire.

10.04) Les apprentis qui ont fréquenté une école régie par la Loi de l'enseignement spécialisé doivent recevoir un crédit proportionné à la durée de leurs études et aux résultats de leurs examents.

10.05) Cependant, sur recommandation d'un employeur professionnel qui s'engage à l'employer, toute personne désirant apprendre un des métiers spécifiés dans le décret mais qui n'a pas les qualifications requises par les paragraphes précédents peut pour des raisons jugées sérieuses et valables, soumettre son cas par écrit au Comité Paritaire qui a le droit de l'admettre à l'apprentissage.

10.06) Lorsqu'un métier est classifié, le détenteur d'un certificat de compagnon "D", "C", ou "B", peut, lorsquil a été détenteur de son certificat pour au moins douze (12) mois, subir un examen pour obtenir un certificat de qualification d'une classe supérieure.

11. **Durée:** 11.01) Le décret est valable à compter de la date de sa publication dans la **Gazette officielle du Québec,** et il demeure en vigueur jusqu'au 8 octobre 1967.

Il se renouvelle automatiquement d'année en année par la suite à moins que l'une des parties contractantes ne donne à l'autre partie un avis écrit à ce contraire, dans un délait d'au plus soixante (60) jours et d'au moins trente (30) jours avant le 8 octobre 1967 ou de toute l'année subséquente. Un tel avis doit également être adressé au Ministre du Travail.

La publication du présent avis ne rend pas obligatoires les dispositions qui y sont contenues. Seul un arrêté en conseil peut rendre obligatoires ces dispositions, avec ou sans amendement. L'arrêté en conseil ne peut entrer en vigueur avant la date de sa publication dans la **Gazette officielle de Québec.**

Durant les trente jours à compter du 20 février 1965, date de publication de cet avis dans la **Gazette officielle de Québec,** l'honorable Ministre du Travail recevra les objections, en double copie si possible, que les intéressés pourront désirer formuler.

Le Sous-ministre du Travail,

GERARD TREMBLAY

Ministère du Travail

Gouvernement du Québec

MINISTRY OF LABOUR

NOTICE

Collective labour agreement respecting the Automobile Industry

Joliette region

Pursuant to the provisions of the Collective Agreement Act (R.S.Q. 1941, chapter 163 and amendments), the Honourable Carrier Fortin, Minister of Labour, hereby gives notice that the contracting parties hereafter mentioned have petitioned him to mage binding the collective labour agreement reacher, between:

"L'Association A.P.A. de la région de Joliette, Ltée";

AND

"Le Syndicat National des Employés de Garage de Joliette, Berthier, l'Assomption, Montcalm (C.S.N.)";

for the employers and employees of the trades and occupations concerned, according to the conditions hereafter described:

1. **Definitions:** For the purpose of enforcing the decree, the following words and terms take on the meaning hereafter given them:

1.01) The word "employee" designates any apprentice, labourer, journeyman of employee who performs any work governed by the decree, whether alone, by shift or in partnership. It also designates any salaried person working for an employer of professionel employer governed by the decree.

1.02) The word "artisan" designates any employee who carries out any work governed by the decree, whether on his own account for pecuniary, gain, by contract, by written of verbal agreement or otherwise. Should be considered as "artisans" any person, association or corporation who, on his own account, does body work, tune-ups, or carries out any other work governed by the decree on one or more of the said vehicles for sales or speculation purposes. Also, any person who undertakes the repair of more than one motor vehicle with his intent in the course of the same year.

In the order to have the right to operate a garage or repair shop, every artisan must himself be at least a class "B" journeyman or at least employ a class "B" or "A" journeyman.

1.03) The word "journeyman" designates any employee who has completed his apprenticeship and has obtained the necessary profiiency certificate for plying one of the following automobile industry trades: wheelwright, bodyman, electrician, blacksmith, machinist, mechanic, demoslisher, upholsterer, upholstery cleaner, painter- welder, radiator repair specialist, wheel alignment specialist, tune-up specialist, brake specialist, differentiel specialist, frame specialist, exhaust system specialist, glazier, tester upholsterer, automatic transmission specialist, suspension specialist, etc.

1.04) The word "apprentice" designates any employee who learns one of the trades governed by the decree.

1.05) The work "garage" designates any place where motor vehicles are sold, repared, modified demolished of stored. The following are also considered as garages and therefore subject to the decree; all establishments where motor repair and reconditioning is done exclusively or otherwise, together with the reconditioning of accessories, parts necessary for driving or improving a motor vehicle, whether these accessories of parts be part of the motor vehicle or not.

1.06) The term "motor vehicle" designates any vehicle or machine whose motive power is not muscular and is adanted to the haulage or transportation of persons or things.

1.07) The term "machine shop" designates any establishment where motors, transmission and various other motor vehicle components or parts are remade, repaired, reconditioned, adjusted or warked upon.

1.08) The term "serviceman" designates any employee who sells gasoline or lubricants, lubricates, washes or drives motor vehicles, cleans the establishment and looks after its heating, changes or repairs tires, changes mufflers, shock-absorbers, fan belts, batteries, hoses, thermostats, contact point, spark plugs, windshield wipers, lights, filters, brake linings and all other paris which can be added to or removed form the motor vehicle without impairing ias normal operation.

1.09) The term "gasoline and lubricants dealer" designates any person who as an owner, lessee or operateur, operates a gasoline station alone or in partnership.

1.10) The term "gasoline station" designates any mobile or stationary place where only motor vehicle gasolines and lubricants are sold.

1.11) The word "pumpman" designates any employee who works in a gasoline station.

1.12) The term "service station" designates any station where: 1. Gasoline and lubricants are sold; 2. tires are sold, installed and repaired; 3. motor vehicles are washed, cleaned, polished, lubricated and stored; 4. emergency break-down service is given; 5. motor vehicle accessories, as governed by the decree, are sold and installed.

If, however a service station has a mechanical or repair department, such department is considered, for the purpose of enforcing the decree, as a garage. It is then subject to the conditions of employment for garages and machine shops.

1.13) The terms "motor vehicle accessories" include: mufflers, shock-absorbers, fan belts, batteries, hoses, thermostats, contact points, spark plugs, windshield wipers, lights, filters, brake linings and all other parts which can be removed from or added to any motor vehicle without impairing its normal operation.

1.14) The word "wrecker" designates any person who does wrecking work or is employed in the wreckling of motor vehicles for the purpose of selling or storing parts or selling therm as scrap metal.

1.15) The term "wrecking yard" designates any place where motor vehicles of certain parts thereof are dismantled for the purpose of selling, storing, repairing or are dismantled to be sold as scrap metal.

2. **Jurisdiction:** 2.01) **Professionel jurisdiction:** Employers, professional employers, artisans and employee in garages, gazoline stations, service stations, machine shops, car washes, upholstery shops, automobile customizing, shops and wrecking yards located within the territorial jurisdiction of the decree are subject to the provisions thereof.

Exception: The decree does not cover industriel establishments where a garage, machine shop, service station or gazoline station is operated as an accessory thereto; provided that they restrict their service to their own use and advantage and perform no work for the public.

2.02) **Territorial jurisdiction:** The decree encompasses the electoral district of Joliette and all the territory within a fifteen (15) mile aerial radius of the town of Joliette's limits, save for the town of l'Assomption.

3. **Hours of work:** a) **In garages, machine shops and wrecking yards:** 3.01) The regular work-week for all employees governed by the decree will consist of forty-nine (49) hours.

3.02) A regular work-day will consist of nine (9) hours, distributed between 8.00 a.m. and 6.00 p.m., Monday to Friday inclusively and between 8.00 a.m. and noon on Saturday. The one hour break for the noon meal should be taken between 11.30 a.m. and 1.30 p.m. The more than six (6) hours between each meal.

3.03) **Summer months:** Notwithstanding the provisions in sub-sections 3.01 and 3.02, no regular work is to be performed and Sturdays from the first Saturday in July to the first Saturday in September inclusively. Each regular employee will be paid on the basis of forty-nine (49) hours during this time, except when absent from the shop. However, on Friday, when and employee is away from work without the proper authorization or without a sufficient reason, he will not be entitled to the four (4) hours' pay for Saturday.

3.04) **Second shift:** Notwithstanding the provisions in subsections 3.01 and 3.02, it is permissible to set up a second shift. In this case, the second shift's regular work-day will consist of ten (10) hours, Monday to Friday inclusively, distributed between the hours of 4.00 p.m. and 5.00 a.m. Meal time will be set by agreement between the parties concerned and may last from one-half to one hour. If his seniority so allows, an employee on this shift may refuse such and assignment. The second shift's hours may be scheduled differently by mutual consent of the two parties here concerned.

Any employer who, as a result of the setting-up of a second shift, reduces the day shift's regular work-week, must grand full compensation for all hours sa reduced.

The rate differential for employees on the second shift mentioned in sub-section 3.04 will be of ten cents ($0.10) an hour for hours worked before midnight and of twenty cents ($0.20) an hour for hours worked after midnight.

3.05) All work performed outside the regular hours of the work-day of work-week considered as overtime and must be paid at time and one-half.

3.06) Notwithstanding the fore going, when an employee is awey from work without permission, the employer may decide that this employee is not entitled to the overtime rate until he has completed the regular work-week according to his classification.

(b) **In gasoline stations and service stations:** 3.07) The regular work-week will consist of fifty-four (54) hours, distributed in six, nine-hours days. Time and one-half will apply to hours worked in excess of nine (9) hours per day or fifty-four (54) hour per week.

3.08) Each week, every employee is entitled to a full day's rest (24. hours, which must be given him on Sundays if possible. Time and one-half must be given for any work performed during the twenty-four (24) hours of rest.

4. **Minimum wage rates:** The minimum wage rates are as follows:

a) In garage, machine shops and wrecking yards.

	Oct 8 1965	Oct. 8 1965	Oct. 8 1966
Journeymen:			
Class "A"	1.85	1.95	2.05
Class "B"	1.65	1.75	1.85
Class "C"	1.50	1.60	1.70
Class "D"	1.35	1.45	1.55
Apprentices:			
1st year	0.80	0.90	1.00
2nd year	0.95	1.05	1.15
3rd year	1.05	1.15	1.25
Service men:			
1st year	0.80	0.90	1.00
2nd year	1.00	1.10	1.15
3rd year	1.20	1.25	1.30
b)In gasoline stations and service stations:			
Service men:			
1st year	0.80	0.90	1.00
2nd year	1.00	1.10	1.15
3rd year	1.20	1.25	1.30
1st class	0.70	0.75	0.80
Pumpman or occasional employee	0.70	0.75	0.80

4.01: **Higher wages:** Wages hiyher than those stipulated in the decree must not be reduced after the decree comes into force.

4.02) **Palment of wages:** Payday must take place by at least the Thursday following the work-week.

5. **Paid holidays:** 5.01) Save for gasoline stations and service stations, no work should be done on Sundays and the following holidays: Ascension Day, the Immaculate Conception, the Epiphany, New Year's Day, the Day after New Year's, Labour Day and Saint John the Baptist Day.

5.02) Every employee must be paid for six (6) holidays. As of October 8, 1965, he must be paid for seven holidays to be chosent from those mentioned on sub-section 5.01.

	64-65	65-66	66-67
Immaculate Conception Day	yes	yes	yes
Christmas Day	yes	yes	no
Ne Year's Day	no	no	no
Day afeter New Year's	no	no	yes
Epiphany Day	yes	yes	yes
Ascension Day	yes	yes	yes
St. John the Baptist Day	yes	yes	yes
Labour Day	yes	yes	yes

Provided that these observed and paid holidays fall on a work-day, they will be paid at the employee's regular rate, multiplied by the regular work-hours of the day they fall on. Any Order in Council, ordinance or law at the federal, provincial or municipal levels which transfers the celebration of one of the above-mentioned holidays, will take precedence.

5.03) To be entitled to this holiday with pay, the employee must have been on duty the day immediately preceding or following the holiday, provided that these days are part of the regular work-week.

5.04) All work performed on an observed and paid holiday must be paid at the regulair rate. This is in addition to the holiday-pay. The employer will no oblige an employee to work on such a day.

5.05) **Time off for family events:** An employee who has one (1) year of continuous service will receive his full salary for time lost on wark days on the following events:

1. Death of a father, moter or spouse: two (2) days, provided that these be work-days occurring between the death and the burial.

2. Death of a child, brother or sister: one (1) day for the funeral, provided that this is a work-day.

In any event, in ordre to avail himself of the above-mentioned benefits, the employee should advise his employer before the workday or at least two (2) hours befare the start of the regular work-day.

6. **Vacations:** 6.01) The employees who has not completed one (1) year of continuous service for his employer is entitled to an annuel vacation with pay equal to ½ day for each calendar month in the employer's service. This should be paid at the rate of 2% of wages earned.

6.02) The employee who, before April 1 of the current year, has complted one (1) year of continuous service for his employed, is entitled to one week's vacation with pay at the rate of 2% of wages earned for the twelve months preceding April 1 of the current year.

6.03) The employee, who before April 1 of the current year, has completed three (3) years of continuous service for his employer, is entitled to one week's vacation with pays at the rate of 3% of wages earned for the twelve (12) months preceding Aprol 1 of the current year.

6.04) The employee who, before April 1 of the current year, has completed five (5) years of continuous service for his employer, is entitled to two week's vacation with pay at the rate of 4% of wages earned for the twelve (12) months preceding Auril 1st of each year.

6.05) Unless other arrangements exist between employer and employee, annuel vacations will be taken as follows:

6.06) The first week; when the establishment is closed. This will be left up to the employer but must be within the May 1 to September 15 period.

6.07) The second week; taking into consideration the preference and seniority of each employee, must be within the May 1 to December 31 period. Those choices must be made and posted during April.

6.08) Before an employee goes on vacation, the employer must give him his wages.

7. **Guaranted hours for garages and machine shops:** 7.01) Every employee who has completel his three-month trial period and who works for one (1) week will be guaranted a minimum of thirty-eight (38) hours at the regular rate. This guarantee is paid at the regular rate. For weeks where there are observed and non-paid holidays, the guarantee is paid on a prorata basis of workdays. However, any employee who absents himself from work without sufficiant reason loses his claim to the above guarantee.

7.02 This guarantee does not apply to an occasional employee working in a service station or gasoline station.

7.03) Any employee who is called in to work at certain times and has to wait for this work should be paid for the waiting period.

7.04) However, time allowed employees for their meals is not to be included in the work-hours.

7.05) Should an employee be called in to work from his home and this work is over and above the regular work-hours and lasts less than two hours, the employer must pay him a minimum of two hours at the regular rate.

8. **Work restrictions:** 8.01) No body work of mechanical work is to be performed at any other time or place than in garages and machine shops which are recognized as businesse firms.

8.02) In service stations, no work other than service is to be performent after 6.00 p.m.

8.03) No employee is allowed to perform work pertaining to any of the Automobile Industry trades outside his employer's premises and fort any other person, whether this person is a professional employer, an employer or a customer.

9. **Work of an inferior category:** 9.01) The employer may have any employee of his establishmeit perform work inferior to that determined by the employee's proficiency certificate, provided that said employee continues to receive the wages warranted by this certificate.

10. **Apprenticeship:** 10.01) The length of apprenticeship is three (3) years. Before beginning this apprenticeship, the apprentice must register with the Parity Committee so that a record of the various stages of his apprenticeship and experience may be made. No employer may hire an apprentice who has not complied with this provision.

10.02) In each establishment governed by the decree, there should be no more than one (1) apprentice par journeyman.

10.03) Persons under sixteen (16) years of age cannot be admitted to apprenticeship. Grade IX must also have been completed.

10.04) Apprentices who have attended a school under the Specialized Schools Act must receive credits according to the extent of studies made and the results of examinations taken.

10.05) However, upon the recommendation of a professional employer who guarantees him employment, a person wishing to learn one of the trades governed by the decree but does not possess the necessary qualifications required in the foregoing sub-sections, may, for serious and just reasons, submit his case in wrinting to the Parity Committee. The Committee may admit such person to apprenticeship.

10.06) When a trade is classified, one who has held his "C", "D" or "B" journeyman's certificate for the past twelve (12) months may take an examination to obtain a higher class certificate.

11. **Duration of the decree:** 11.01) The decree is valid from the date of its publication in the **Quebec Official Gazette** and remains in force until Octobre 8, 1967.

It automatically renews itselds from year to year thereafter, unless one of the contracting parties gives the other a written notice to the contrary. This should be done no more than sixty (60) and no less than thirty (30) days before October 8, 1967 or any subsequent year. Such a notice must also be addresser to the Minister of Labour.

Publication of this notice does not make binding the provisions therein. Such provisions, with of without amendments, can be made binding only by an order in Council, which comes into force on the date of its publication in the **Quebec Official Gazette.**

During the thirty day following February 20, 1965, date of publication of this notice in the **Quebec Official Gazette,** the Honourable Minister of Labour will consider objections which interested parties may wish to make: objections should be submitted in duplicate if possible.

GERARD TREMBLAY,
Deputy Minister of Labour
Department of Labour.

EDITORIAL

Morale conjugale et spécialistes improvisés

Le monde actuel traverse une crise d'hypersexualité. On dirait que le sexe est le seul problème qui puisse intéresser les humains. Les docteurs en cette matière s'improvisent sur toutes les tribunes, les uns avec la réserve qui convient, les autres avec une désinvolture et une inconscience dont ils ne semblent pas soupçonner les conséquences.

On dira par exemple que l'empêchement de famille n'est plus une faute... Pie XII lui-même a bien accepté une certaine régulation des naissances, mais il a bien précisé les conditions où elle pouvait se pratiquer. Mais lancer dans le grand public, et cela sans nuance, qu'il est désormais permis d'empêcher la famille c'est une énormité dont seuls peuvent se charger ceux qui ne sont pas en mesure d'entrevoir les conséquences de leurs actes.

Il est des problèmes délicats dont il n'est pas décent d'étaler les détails dans le grand public, des problèmes complexes qu'il faut aborder en face mais qu'il faut résoudre avec compétence si l'on ne veut pas se condamner soi-mêmes à l'inquiétude et livrer la société au marasme.

L'Eglise suit avec attention les implications modernes de ce problème; elle seule a mandat pour orienter les consciences.

Rene-M. Coderre

Ford Canada et ses ventes outre-mer

Ford Motor Company of Canada, Limited, annonce aujourd'hui qu'en 1964, ses ventes consolidées au Canada et outre-mer, exprimées en dollars, ont atteint le chiffre record de $918.0 millions, comparativement à $797.3 millions en 1963.

Compte tenu des impôts, le bénéfice de Ford-Canada et de ses filiales entièrement contrôlées a été de $7.4 millions, soit $4.43 par action, en 1964, comparativement à une bénéfice de $24.4 millions, soit $14.71 par action, en 1963.

Le bénéfice après impôts découlant des opérations canadiennes s'est établi à $8.5 millions en 1964, comparativement à $15.0 millions en 1963.

Les opérations de la société outre-mer ont accusé un déficit de $1.1 million après taxes, comparativement à un bénéfice de $9.4 millions, après taxes, en 1963.

Le Conseil de Ford-Canada a déclaré aujourd'hui des dividendes réguliers à chaque période de trois mois, de $1.25 par action, payables le 15 mars, 1965, aux actionnaires inscrits en date du 15 février, 1965.

C'est M. Karl E. Scott, président, qui a annoncé ces résultats dans son rapport préliminaire de fin d'année.

"L'accueil favorable qu'a fait le public, dès leur lancement, aux tout nouveaux modèles de voitures et camions 1965, et qui a fait suite à la forte demande qui s'est manifestée à l'égard de nos modèles 1964, a contribué à assurer des livraisons record en 1964. C'est là, avec les ventes record de pièces et accessoires au Canada et outre-mer, ce qui a produit l'augmentation des ventes par rapport à 1963", a dit le président de Ford-Canada.

M. Scott a attribué la baisse du bénéfice des opérations canadiennes, en 1964, aux dépenses encourues pour la mise en activités des installations nouvellement agrandies, aux pertes de production subies en novembre par suite des mises à pied à l'usine de montage d'Oakville en raison de la rareté de matériaux occasionnée par la grève qui a paralysé certains établissements Ford aux Etats-Unis, à l'augmentation du coût de la main d'oeuvre en 1964 aux termes de la convention antérieure, et aux frais accrus qu'a entraînés l'amélioration des produits de la compagnie des points de vue apparence, construction et durabilité.

Le président de Ford-Canada a signalé qu'il n'y a eu virtuellement aucune augmentation dans le prix des produits automobiles de la société depuis le lancement des modèles 1959 à l'automne de 1958.

"Les résultats des opérations des filiales d'outre-mer en 1964", a-t-il dit "reflètent surtout les pertes subies par Ford-Australie, attribuables en partie aux fortes dépenses nécessitées par les changements majeurs apportés aux produits et à la mise en activité des nouvelles installations de cette filiale. Cependant, ces résultats défavorables ont été compensés dans une certaine mesure par ceux de Ford-République Sud Africaine et Ford-Nouvelle-Zélande, qui ont été caractérisés par une augmentation des bénéfices en 1964".

Les ventes en gros de la société à ses concessionnaires canadiens (voitures, camions, tracteurs, y compris les véhicules importés) se sont totalisées par 190,827 unités en 1964, comparativement à 172,087 unités en 1963.

Les ventes en gros aux concessionnaires outre-mer se sont totalisées par 145,072 unités comparativement à 129,742 unités en 1963.

Le rapport financier complet des opérations de Ford-Canada sera présenté aux actionnaires de la société à son assemblée annuelle, qui aura lieu en avril, dans l'édifice du siège social de la compagnie à Oakville (Ontario). Ford-Canada est le seul fabricant canadien de véhicules automobiles qui publie un rapport financier sur ses opérations.

Aux Jeunesses Musicales

Toby Saks, violoncelliste, donnera le prochain concert des Jeunesses Musicales. Elle sera entendue en soirée, le mardi 9 mars, et en matinée, le samedi, 13 mars.

Prochain concert

C'est une jeune violoncelliste américaine qui donnera le prochain révital des Jeunesses Musicales de Joliette: Toby Saks. Cette jeune artiste a déjà récolté un nombre impressionnant de succès. Elle remporta une premier prix au Concours National pour cordes du "Friday Morning Music Club"à Washington, en 1959, au concours "Hour of Music" à New York en 1960, au concours du "Artist Advisory Council", à Chicago en 1961, et enfin, au concours international "Pablo Casals", en Israël, en octobre 1961. En mai 1962, elle reçut un grand prix lors du 2e "concours international Ttchaikovsky" à Moscou.

En décembre 1960, Mlle Saks a débuté à New York et depuis, el le a joué aux Etats-Unis aussi bien qu'à l'étranger, dans de nombreux pays, en Israël, en Union Soviétique, en France, en Allemagne, en Italie et à Porto-Rico. Elle joua au "Festival des Deux-des jeunes artistes; ses conseils Mondes", à Spoleto, en juillet 62, et au "Festival des Arts" de Berlin, en mai 1963. La publication de juillet 1963 de la revue "Musical America" a élu Toby Saks parmi les 9 jeunes artistes américains les plus extraordinaires de l'année.

Festival-concours

Cette année encore, les J.M.C. organisent un Festival-concours pour les musiciens de toute la région de Joliette. Déjà les inscriptions sont entrées et le nombre de participants dépasse largement la centaine. Les auditions devant le juge devaient avoir lieu les 15, 16 et 17 mars, mais elles sont retardées d'une semaine, au 22, 23 et 24 mars.

Le juge du Festival-concours 65 est Mlle Laure Finck, pianiste de Montréal. Mlle Finck est une excellente musicienne, elle connait bien l'enseignement de la musique, elle est rompue à ce travail délicat qu'est de juger les efforts des jeunes artistes; ses conseils devraient être des plus appréciés.

L'Action populaire

Hebdomadaire catholique paraissant le mercredi, journal du diocèse de Joliette

Président d'honneur:
Son Exc. Mgr J.-A. Papineau

Administration:
Dr Roland Magnan, M.D., prés.
Dr J. Lafortune, M.D., v.-prés.
Mgr R. Bounadère, p.d., v.g., dir.
Abbé R.-M. Coderre, ptre, dir.
Dr J.-E. Forest, M.D., dir.

Rédaction:
Abbé R.-M. Coderre, directeur
Roland Gauvreau
Louise Beaudry
Gérard-R. Arguin

Publicité:
J.-Normand Blais

Secrétariat:
Louise Beaudry

Ateliers:
Gérard-R. Arguin, responsable

— MEMBRE —
Association des Hebdomadaires de Langue française
Audit Bureau of Circulation (A.B.C.)

C.P. 50 Tél. 753-7539
72 nord, Place Bourget, Joliette P. Qué.

Abonnement: $3.00 — E.U.: $3.50
Le Ministère des Postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi de la présente publication comme objet de 2e classe.

Rawdon

L'ACTION CATHOLIQUE ADULTE:

Elle réunissait dernièrement, au centre communautaire, les parents qui s'intéressent tout particulièrement aux nouvelles structures du rapport Parent. Les conférencier invités étaient le Rév. Père Sylvestre, c.s.v. du Collège Champagneur, M. Albert Lussier, directeur général des études de la Commission Scolaire Régionale Lanaudière et H. Armand Larin, psychologue, au service de la même Commission Scolaire. Après l'exposé des conférenciers, plusieurs assistants prirent une part active en posant des questions sur certains points plus complexes. Merci aux conférenciers de leur collaboration.

Cercle Charlotte de Lanaudière, Joliette

Prochaine réunion le 9 mars à notre solle rue De Lanaudière à 8 h. 15 p.m. Soyez fidèles au rendez-vous. Fleurette Lesage

St-Jean de Matha

RETRAITE FERMEE:

Une retraite fermée pour les hommes de cette paroisse débutera dimanche soir le 7 mars à la Maison Querbes de Joliette. L'invitation est lancée aux gens mariés et aux jeunes gens et on est prié de donner son nom aux responsables: M. Yvon Varin, M. Robert Geoffroy, M. Jean-Luc Beaulieu et M. Marcel Dumais. Donner 2 jours à Dieu pour penser au salut de son âme ce n'est pas du temps perdu.

AU ELEVES DE 7e ANNEE (GARÇONS):

Samedi le 20 mars à 2 h. p.m. au Séminaire de Joliette il y a des examens d'entrée pour les élèves de 7e année qui veulent étudier au Séminaire en septembre prochain.

BAPTEME:

DESROCHES: Le 21 février, Joseph, Ghislain, Julien, Luc né le 12, enfant de M. et Mme Lionel Desroches (Yvette Laferrière). Parrain et marraine M. Jean-Pierre Desroches, frère et Mlle Nicole Desroches soeur de l'enfant. Félicitations.

Courrier de l'Ecole

Du gras le vendredi pour les écoliers

Question: Est-il vrai que je puis faire des sandwichs en gras à mon fils ou à ma fille pour dîner à l'Ecole le vendredi? Et pourquoi ne peuvent-ils pas manger en gras au cafétéria de l'Ecole?

(Signé) Maman Pinson

Réponse: Dans la question de Maman Pinson se trouvent résumées les demandes de Madame intentionnée, de Mère un peu scrupuleuse, de Mme X., St-Côme, de Aline, etc.

J'ai voulu attendre au début du Carême pour répondre à cette question et, à dessein, j'ai groupé plusieurs lettres. Ce n'est pas pour manquer d'attention à chacune de ces mamans, mais bien parce que l'espace dans le journal est limité. Tous les intéressées me comprendront sans doute.

Mgr l'Evêque n'a rien voulu changer à **l'obligation générale de la Pénitence** qui s'impose toujours comme remède à nos passions et à nos désirs excessifs de bien-être. Nous sommes toujours plus des citoyens du Ciel que des rivés à la Terre. Mais **les obligations de la Pénitence** peuvent varier et s'adapter aux conditions de chaque personne. Voilà pourquoi, Mgr Jetté, constatant qu'il est difficile pour les élèves du diocèse de Joliette qui apportent leur repas à l'école de disposer de mets adéquats préparés en maigre, a déclaré que la maman peut leur préparer leur dîner en gras sauf pour le Mercredi des Cendres, le Vendredi Saint, la veille de l'Immaculée-Conception et la veille ou l'avant-veille de Noël.

Cependant, comme il reste encore facile de disposer d'un bon repas maigre à la cantine des écoles, là où les cantines existent, il ne semble pas que le restaurateur de l'école où va votre enfant puisse donner du gras aux catholiques le vendredi.

Soucieuse de former la conscience de votre enfant et de développer en lui la vertu de pénitence, vous feriez bien de dire à votre enfant ce qu'il convient à ce sujet et de l'inviter à accepter de bon coeur une ou des mortifications les jours de maigre: privation d'une liqueur ou autre chose, selon les occasions concrètes de son milieu et de sa vie d'écolier.

"Il reste à chacun, de dire Mgr l'Evêque dans son communiqué du 26 janvier dernier, de choisir les pénitences qu'il peut et doit s'imposer selon le mot de Jésus: Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous."

RENE-M. CODERRE

Christ-Roi

Echo de la partie de cartes Lacordaire

La partie de cartes du 24 février, organisée par le Lacordaires du Christ-Roi, a remporté un franc succès. Je remercie donc tous les généreux donateurs, les religieuses de la Congrégation Notre-Dame pour leur chaleureux accueil, notre maitre de cérémonie. M. Bertrand Brisson, et toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réussite de cette veillée. Merci également à tous ceux et celles qui sont venus nous encourager par leur présence.

A notre âme dirigeante, M. G. Valois, s'adresse mes plus sincères remerciements; il a su nous démontrer une fois de plus ses qualités de bon organisateur; avec un tel chef, le succès est toujours assuré puisqu'il ne compte ni son temps ni ses pas.

Tel que promis, voici les noms des trois gagnants de notre tirage: 1er prix de $25.: M. Claude Madon, 53, Petite Noraie, Joliette 2e prix de $15.: M. Geo.-Albert Bernard, 659 rue De Lanaudière, Joliette, 3e prix de $10.: Mme André Poitras, 23 Gauthier Nord, Joliette.

Monique Desroches, prés.

Le 6 mars à St-Liguori

Samedi soir le 6 mars à 8 h. pourquoi ne pas réserver votre soirée pour venir vous récréez à la salle paroissiale, danser et rencontrer les amis?

Il est souvent si facile quand on veut comme on peut".

C'est un rendez-vous et une franche bienvenue.. n'y manquez pas... vous penserez à l'étiquette: il faut répondre à un bon rendez-vous et nous vous rencontrerons samedi.

Les jeunes de St-Liguori

VOTRE EDITORIAL, MADAME

Madame, vous avez tort de ne pas lire les journaux!

Il serait bien injuste de prétendre que vous ne lisez pas. Mais vous ne lisez pas juste.

Je sais bien que vous lisez la revue féminine achetée au Centre d'achat, que vous jetez un oeil dans plusieurs annales et même dans des articles de pages féminines de certains journaux. Ce n'est pas assez!

Savez-vous ce qui se passe hors des frontières du romanesque et du pieux? Pourriez-vous dire un mot sensé de l'état de guerre du Vietnam? Au sujet de la grève des instituteurs du Québec, voire de la grève en suspens à Montréal, aux écoles, ou de celle qui couve à Joliette, pourriez-vous faire autre chose que de déplorer le sort de ces pauvres petits et petites qui seront privés de leurs classes régulières et qui risqueront de perdre un temps précieux de leur instruction? Je sais bien que vous jaserez longtemps de la table à cartes ou de cuisine, de ces semences de révolution qu'un tel état de chose peut engendrer dans la génération qui pousse. Mais que savez-vous des raisons qui ont poussé les instituteurs à consentir à une telle manoeuvre et celles qui invitent les commissaires à poursuivre un dialogue de sourds pour éviter surtout des augmentations de taxes devant... l'électorat?

Vous devriez lire, vous aussi les journaux ils sont devenus nourriture nécessaire en 1965 et pour tout le monde. Autrement, on pourra longtemps encore vous traiter de cervelles d'oiseaux et vos enfants vous sentiront d'un autre monde un peu trop nébuleux au moment des options grandes ou petites. J'ai rencontré un jour une maman bien intentionnée qui voulait apprendre la grammaire latine afin de pouvoir continuer à suivre son André dans les premiers mois de son cours classique. Il aurait mieux valu qu'elle se prépare à causer avec lui quand, à 20 ans, il commençait sa carrière de commerçant. Maintenant, il a l'impression que sa mère n'avait pour l'aider dans sa vie d'homme qu'une jupe et qu'un miroir avec le résultat qu'il est complètement détaché d'elle sauf dans le domaine d'une vague piété filiale.

L'appétissante tarte aux pommes de maman peut le distraire un instant et le reposer; un dialogue sérieux sur la politique, les syndicats ou les problèmes agricoles et scolaires lui rendrait plus service. Quand vous déciderez-vous.

Madame, il est urgent de vous abonner à un vrai journal d'information local au moins. Et de vous mettre aux écoutes de du vrai monde qui bouge autour de la maison de vos rêves.

BENOIT

Le financement d'achats d'automobiles et les Caisses Populaires

Il y aura une dizaine de jours, la Fédération des Caisses Populaires Desjardins de Montréal annonçait un nouveau service de prêts pour achats d'automobiles, service qui risque de révolutionner toute l'orientation des Caisses populaires du Québec.

Dorénavant, à Montréal, un membre d'une caisse populaire pourra emprunter, généralement sur sa signature seulement, un montant allant jusqu'à $3,500 à un taux d'intérêt à peine plus élevé que celui d'un prêt sur hypothèque pour s'acheter une voiture.

Les Syndicats nationaux, et toute la population "autoportée" ont applaudi à ce geste. ..Finalement, on reconnaît qu'une voiture est une nécessité et des Caisses populaires permettront à leurs sociétaires de s'en procurer une à des frais relativement modestes.

La trouée est faite et nous croyons bien que d'ici quelques années toutes les Caisses populaires du Québec devront consacrer une portion de plus en plus importante de leur actif au financement d'achats d'automobiles.

En attendant, les dirigeants des Caisses affiliées à la Centrale de Lévis (comme c'est le cas pour celles de notre région) devront étudier plus intensément que jamais le problème du crédit facile. ..Quant aux sociétaires, surtout ceux qui ont souvent la critique plus facile que la justice, ils feront bien d'étudier la raison d'être et les rouages du mouvement Desjardins.

x x x

Il ne faut pas s'emballer du geste des Caisses populaires montréalaises. En 1964, les Caisses populaires de la Fédération de Lévis ont consenti 176,225 prêts sur billets, pour un montant total de $159,907,000. Elles auraient prêté je ne sais pas combien de fois plus si elles avaient eu les fonds disponibles. Même pour les Caisses populaires, ne faut-il pas avoir de l'argent en main pour prêter? Et la seule source d'argent, pour les Caisses, c'est l'épargne de leurs membres. Comme "banques des petites gens", les Caisses manipulent souvent des comptes minuscules. Il leur faut donc en moyenne, attacher les économies d'une dizaine de sociétaires pendant au moins six ans pour financer un seul prêt hypothécaire. Il leur faut grouper les économies de trois ou quatre membres pendant un an et plus pour financer l'achat d'une seule automobile. Comme il faut garder liquide les économies d'environ la moitié des membres, il est énormément plus difficile pour les Caisses des petites villes où tout le monde songe à un chez-soi bien à lui, de financer l'achat de voitures que pour celles des grandes villes où les gens rêvent moins de posséder un home.

x x x

En 1965, **la vie à crédit** est passée dans les moeurs; le Québec a un **besoin effarant d'argent;** et nous ne sommes pas encore le peuple riche qui peut **tout bâtir à la fois:** écoles, usines, routes, et foyers et avoir en plus l'argent nécessaire pour se payer mille et un luxes. Il faut choisir. Les Caisses populaires ont un grand rôle à jouer dans notre économie. Peut-être une campagne à tout casser pour augmenter sensiblement les dépôts des membres, commencerait-elle à résoudre le problème et **nos** problèmes?

Gérard-R. ARGUIN

Billet du mercredi

Service hargneux

"La ménagère américaine qui revient au foyer fatiguée d'avoir fait ses emplettes et qui se plaint de la hargne des commis danserait sur un autre pied si jamais elle visitait la Russie".

C'est ce qu'on lit dans un récent article intitulé "Service with a Snarl" (Service hargneur) publié dans la revue américaine "Newsweek". Il semble qu'en Russie — où l'Etat possède et dirige presque tout — l'impolitesse et l'indifférence sont à l'ordre du jour dans les magasins de l'Etat. Pour stimuler les ventes les autorités tentent de corriger cette situation. Mais à quel succès peuvent-elles s'attendre. "Newsweek" rapporte cette phrase d'un client dégoûté: "Tant qu'on placera derrière les comptoirs des membres du Parti au lieu de véritables commis, nous n'aurons pas de bon service".

Ce n'est là qu'un exemple entre mille de la différence entre un gouvernement totalitaire et un gouvernement "libre" (à l'époque de l'année où tant de monde complète des formules d'impôt, il faut bien mettre le mot "libre" entre guillemets.) Sous le premier la concurrence véritable n'existe pas. Le client n'a qu'à prendre ce qu'on lui offre ou aller au diable. De tous côtés il est cerné par une bureaucratie impassible, indécollable, appuyer sur un gouvernement omnipotent.

Si le reporter de Newsweek enquêtait à Joliette, il ne trouverait pas de mots pour décrire à ses lecteurs, la délicatesse, la courtoisie, la gentillesse, des marchands et des commis Canadiens-français. La ménagère américaine qui se promènerait dans nos magasins se croirait au paradis terrestre ne fût-ce pas certains prix astronomiques à ses yeux et la détestable taxe de vente.

Il va sans dire que cette Américaine ne saurait jamais qu'à Joliette, trop souvent, un objet vendu est un objet oublié. Faire une vente avec courtoisie, réchauffe le coeur du client. Mais mal le servir lorsque l'objet a besoin de réparation, fait tomber bien des illusions.

Il faudrait y penser. Après l'annonce régulière dans "L'Action populaire", c'est peut-être le meilleur moyen de se bâtir une clientèle fidèle.

Gérard-R. ARGUIN

Ca vaut une bibliothèque

CONCILIUM ne fait double emploi avec aucune revue existante.

Il est une revue de pastorale: son but n'est pas la recherche spéculative mais d'apporter à tous ceux, clercs mais aussi laics, qui ont à annoncer l'Evangile, des connaissances théologiques repensées en fonction de la condition humaine d'aujourd'hui.

Cette revue, avec ses 10 numéros annuels, apporte un panorama complet de la pensée théologique dans le monde. Pour achat de "CONCILIUM" au numéro, voyez votre libraire. Pour vous y abonner, un an, treize dollars et vingt-cinq, adressez-vous à PERIODICA, Inc., 5090, avenue Papineau, Montréal-34.

Chaque numéro de "CONCILIUM" est consacré à une discipline particulière: No 1 DOGME — No 2 PASTORALE — No 3 MORALE — No 4 SPIRITUALITE — No 5 EXEGESE— No 6 HISTOIRE DE L'EGLISE — No 7 DROIT CANONIQUE — No 8 PROBLEMES FRONTIERES — No 9 LITURGIE — No 10 OECUMENISME.

Chaque fois des ARTICLES ORIGINAUX par les grands spécialistes internationaux, un BULLETIN analysant les ouvrages parus dans le monde sur la rubrique traitée, des INFORMATIONS tirées de l'actualité permettront de suivre pas à pas l'évolution de la pensée théologique confrontée avec la réalité.

24 **Quand je dis "non" à Dieu je commets un péché**

CATECHISME DE 1ère ANNEE

Qu'est-ce que le péché? Placés devant un précepte, une loi, nous pourrions dire que pécher c'est transgresser un commandement. Mais, placés devant Quelqu'un qui nous aime et demande de nous aimer comme il nous a aimés lui-même, pécher nous apparaît comme un refus d'aimer, comme un "NON" à Dieu notre Père. Le péché a donc un aspect très personnel.

Sur l'image, Jésus accueille la femme pécheresse avec beaucoup de bonté. Celle-ci goûte la joie du pardon.

La culture du maïs

Par: Anthime Charbonneau
agronome

Le numéro de janvier 1965 de "Macdonald Journal", organe du collège d'agriculture Macdonald, contient un article sur le maïs où il est dit que les plantes ne connaissent pas de frontières. Les chercheurs désireux d'améliorer une plante font venir des spéciments des pays d'origine de ces plantes. Dans le cas du maïs, le Dr Brawn chargé des recherches sur cette plante, a fait venir des échantillons de semences des pays de l'Amérique du Sud où cette plante a été cultivée comme nourriture depuis des centaines d'années.

On prétend même que longtemps avant la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, les indigènes de Gaspé avaient déjà trouvé une variété de maïs considéré encore aujourd'hui comme le plus hâtif au monde. En échange de grains de cette variété le Dr Brawn a reçu des grains d'un maïs récolté à haute altitude dans les Andes en Colombie. Il les a essayés dans l'espoir de trouver une variété plus résistante au froid. Les semis en plein air ont donné des surprises. La végétation fut très belle mais aucun épi ne se forme. Ce fut une première remarque suivie d'une autre plus surprenante, le maïs de Colombie a résisté à l'essai. On ne sait pas quelle sera la valeur de ces caractères qui continueront d'être étudiés.

Dans un bulletin publié par le Ministère de l'Agriculture d'Ontario, se trouvent quelques paragraphes concernant une étude sur le rendement en valeur nutritive d'une récolte de maïs semé à bonne heure (3 au 17 mai) par comparaisin avec une récolte de mais semé tardivement (29 mai au 7 juin). Le maïs semé le 7 mai a fourni 1,600 lb d'épis de plus que le maïs semé le 27 mai, 6,300 lb à l'âcre contre 4,700 lb.

La matière sèche, en définitive ce qui nourrit, fut de 5 tonnes de tiges et d'épis dans le maïs semé tardivement et de 5.5. tonnes dans le maïs semé tôt.

Fait étrange le blé d'Inde semé tard a fourni plus de tiges et de feuilles que celui qui avait été semé tôt.

Dans les essais contrôlés, sur 8 fermes dispersées, en 1963 et 1964, on a constaté que le maïs semé à bonne heure résiste aux gelées printanières. En 1964 la gelée a rasé le maïs jusqu'au sol cinq fois et ce maïs a quand même fourni plus de rendement que le maïs semé plus tard.

Voilà des observations qui chambardent passablement nos connaissances et nos recommandations passées sur la culture du maïs. Semé tard, le maïs peut fournir une très grosse récolte de tiges et de feuilles alors que le maïs semé tôt fournira une récolte plus faible en apparence mais en réalité plus riche à cause des épis que mûriront davantage.

Des agronomes de St-Hyacinthe m'ait d'ailleurs confirmé que le maïs peut endurer quelques gelées sans dommages s'il n'a pas encore six pouces de hauteur.

Il y aura donc lieu de tenir compte de ces observations pour la culture de maïs. Le maïs de 12 à 15 piers ne fournit pas plus de nourriture qu'une récolte plus petite si celle-ci a des épis plus mûrs.

On voit ici Mgr John. A. Carley, P.D., au centre, qui coupe le gâteau lors d'une réception organisée en son honneur au Secrétariat général de l'Episcopat canadien, à Ottawa. Mgr Carley fut secrétaire général de langue anglaise de la Conférence épiscopale canadienne de 1951 à 1965 et a démissionné de son poste résemment après avoir été nommé par son archevêque curé de la paroisse Saint-Joseph, à Belleville, Ont. A sa gauche, on remarque l'archevêque de Winnipeg, S.E. Mgr George B. Flahiff, C.s.b., président du Conseil de la C.C.C., qui avait tenu à venir exprimer à Mgr Carley la gratitude de tous les évêques, et on voit, à sa droite, M. l'abbé Charles Mathieu, secrétaire général de langue française de l'Episcopat canadien. (cliché CCC)

Chronique du Séminaire

71 de nos Clercs de St-Viateur en missions

Aujourd'hui, 18 février, c'est l'anniversaire de la demande faite par le Pape Pie XI, en 1927, aux Clercs de St-Viateur, d'ajouter à leur oeuvres celle des Missions.

CHINE:

Depuis, cet appel, la communauté a envoyé 24 religieux dans la mission de Ssupinghai. En 1948, lors de la destruction du collège par les Communistes, les quatre derniers Viatoriens furent faits prisonniers. Ce fut la fin de notre mission en Chine.

JAPON:

En 1948, la fondation de la mission de Kyoto, Japon, est décidée. La communauté dirige présentement une école secondaire de 1, 100 élèves, une paroisse, une école de langue, où une centaine de professionnels y suivent des cours d'anglais, une maison pour les étudiants, un juvénat. Vingt Clercs St-Viateur se dévouent dans cette mission.

FORMOSE:

L'Ecole Witao, à Taichung, sur l'Ile Taiwan (longue de 250 milles par 90 de large) fut ouverte en 1955. Les catholiques de l'Ile, qui n'étaient que 20,000 en 1952, atteignaient les 200,000 en 1961. Le collège compte plus de 1000 élèves dont une centaine de catholiques et 525 pensionnaires. Sur 3,000 candidats pour la nouvelle année scolaire, il y a de la place pour 400 nouveaux élèves. Cette école est la première en date des écoles catholiques pour garçons, la première en réputation. Dix Clercs de St-Viateur travaillaient dans ce collège.

AFRIQUE:

En 1955, les Viatoriens établissent à Bouaké, Côte d'Ivoire, une Ecole Normale. L'an dernier, 138 étudiants étaient inscrits au Cours Normal et 252 à l'Ecole annexe. Neuf élèves entraient au Juvénat. Cette année, on a fondé une nouvelle mission au si en Côte d'Ivoire. Ce collège s'appellera désormais", Collège Charles Iwanga (non du chef des martyrs de l'Ouganda, qui a été canonisé pendant la troisième session du Concile). 8 religieux exercent leur apostolat dans ces missions, dont le Frère Gérard Morin de Joliette.

CHILI:

Sur l'invitation d'un curé, ancien élève du Collège San José, Espagne, Les Clercs de St-Viateur ont pris, en 1957, la direction d'une école de 600 élèves dans la ville le Vina del Mar, au Chili. Cette ville a une population de 100,000 habitants. Dix-sept Viatoriens enseignent dans cette école.

COLOMBIE:

Le 15 septembre 1960, trois missionnaires américains quittaient Ne York pour Bogota, Clombie, pour fonder une institution qui donne le cours secondaire et le cours normal préparant des maîtres chrétiens pour le pays. Cinq prêtres Clercs de St-Viateur se dévouent à ce Collège.

PEROU:

La province religieuse de Joliette s'occupe des missions Viatoriennes du Pérou. Le Collège San José, fondé en 1960, situé à 90 milles de Lima, procure l'enseignement à plus de 250 élèves. L'Orphelinat de Lima, section des garçons, a une inscription de 300 élèves. Enseignement, action catholique, renouveau liturgique, bibliothèque, films, tout est mis en oeuvre pour rechrétianiser ce peuple qui officiellement est catholique à 95%.

Ainsi se réalise un mot d'ordre laissé par le Père Louis Querbes, fondateur de la communauté: "Entretenez un grand zèle pour les Missions".

Lundi, le 15 février:

LE DRAPEAU CANADIEN

Ce midi, à l'heure du dîner, le Frère Ernest Gouiet, responsable des décorations extérieures, hisse, sur le Séminaire, le nouveau drapeau Canadien. C'est un moment historique de voir que le Canada possède son drapeau. Nous nous réjouissons avec tous les Canadiens et nous sommes fiers de voir flotter librement cet emblème qu'est un drapeau national.

Si dans le port de Montréal un navire russe fut le premier à hisser le drapeau canadien, au Séminaire, c'est un patriote américain qui eut cet honneur.

ANCIENS ELEVES DU SEMINAIRE DANS LES MISSIONS VIATORIENNES

Sur le chiffre imposant de 71 Clercs de St-Viateur qui se dévouent présentement dans les Missions, 9 anciens élèves du Séminaire font partie de ce nombre. Voici les noms:

Père Jean Tremblay, c.s.v., (1941-48), 97e cours, supérieur-fondateur de la mission du Pérou. Père Joseph Nadeau, c.s.v., (1935-42), 91e cours, directeur du Collège de Taichung, Formose. Père Jean Bourgeois, c.s.v., (1946-47), 10e cours, directeur de l'Orphelinat de Lima, Pérou. Père Guy St-eGrmain, c.s.v., (1948-55),, 104e cours, de Formose. Père Pierre Lebrun, c.s.v., (1952-54), 103e cours, de Formose. Père Gaston Harvey, c.s.v., (1945-52), 101e cours du Pérou. Frère René Mandeville, c.s.v., (1940-46), 98e cours, Lima, Pérou. Frère Roger Mandeville, c.s.v., (1940-43), directeur des élèves, Collège San José Cerro Alegre, Pérou. Frère Michel Toupin, c.s.v., (1934-37), 92e cours, Kyoto, Japon.

FELICITATIONS

A M. Paul-Emile Houle, agronome, directeur de l'Ecole d'Agriculture de St-Martine, ancien élève de 1922-30, du 79e cours, nommé au Conseil Supérieur de l'éducation, dans la Commission de l'Enseignement Secondaire, pour un mandat de trois ans.

AM. l'abbé François Lanoue, prêtre-aumônier à la Congrégation Notre-Dame, pour sa conférence donnée au Club Kiwanis-Joliette. On sait que M. l'abbé Lanoue est aussi administrateur de "Caritas-Joliette".

A M. l'abbé Yvan Desrochers, professeur et aumônier diocésain de la Croisade Eucharistique, pour le succès obtenu lors d'une journée d'étude des chefs d'équipes, tenue samedi le 13 février.

Au Dr Jean-Marie Malo, m.d., (1938-46), du 95e cours, élu récemment président du Club Richelieu-Maisonneuve pour l'année 1965.

A M. Jean- Marie Dugas (1945-50), du 99e cours, du service de la programmation de Radio-Canada, qui collabore activement au travail de C--R-TV, depuis la création de la Commission Télévision de Joliette.

A M. l'abbé Geoffroy, curé de Notre-Dame de la Merci, nommé à la cure de Ste-Emmélie de l'Energie. Etudiant au Séminaire de 1923 à 1930, M. Geoffroy a enseigné ici de 1934 à 1963, à l'exception d'une année passée aux Etudes, à Montréal. Il s'est dépensé sans compter pour toutes les fonctions qu'on lui a confiées. Nous lui souhaitons beaucoup dans sa nouvelle paroisse.

SYMPATHIES

Au Dr Jean Cuillerier, M.D. de Dorion (1936-38), du 87e cours; à Paul-René, Cuillerier, professeur à Montréal (1936-44), 92e cours, à Bruno Cuillerier, (1938-40), 96e cours, employé civil à Ottawa; au Père Gérard Cuillerier, c.s.v., aumônier au Collège de Lauzon, à l'occasion du décès de leur père, M. Hervé Cuillerier, inhumé, vendredi le 10 février, aux Cèdres. Les Pères F. Cuerrier, et A. Doucet, c.s.v., représentaient le Séminaire.

A Martial Breault, de 3e arts et à Clément Breault de 2e Arts, à l'occasion du décès de leur grand-mère, Mme Albert Chevrette, inhumée à St-Ambroise, en janvier dernier.

André Doucet, c.s.v.

La semaine étudiante sang nouveau à Thérèse Martin ?

On sait qu'elle a produit des dérangements à l'horaire régulier, qu'elle a demandé de nombreuses heures de travail supplémentaire à des éducateurs, qu'elle a permis à des étudiantes de prouver leur disponibilité... Quoi de plus? Sans doute, les jours à venir prouveront bien d'autres choses.

Mais, tâchons de résumer ses efforts, à date:

Le 24 janvier, par un beau dimanche, 40 militantes, 6 assistantes et leur aumônier, M. l'abbé Hermès Pelland, se réunissaient à l'Ecole Thérèse Martin; et, de 9 h. a.m., à 4 h. p.m., se sont interrogés, ont tiré des plans, ont fait des projets afin d'assurer à la Semaine étudiante son plein succès. Nous admettons déjà, en cela, un effort louable de service du milieu. Bravo à vous surtout, les militantes et les Présidentes de classe.

Pour donner suite à tous ces beaux projets, la collaboration des éducateurs était indispensable: aussi, y eut-il réunion spéciale, lundi, le 25, et dans laquelle Christiane Joly, responsable de la J.E.C., étudiante au Cours Préparatoire, expose aux professeurs ce que les jeunes attendent d'eux. On y étudie également le rôle respectif des militantes et des conseils de classe dans la campagne étudiante de 1965.

Quels furent les temps forts de cette semaine?... Comme d'habitude, la semaine étudiante propose aux jeunes de prendre conscience des valeurs qui existent ou qui sont à promouvoir dans le milieu étudiant; des rencontres spéciales: dans un dîner communautaire au niveau de la classe, où d'ailleurs, se passent les heures les plus importantes de nos journées; un panel, auquel disons-le en passant ,une assistance libre de 75% des élèves a été remarquée, et où l'on a pris davantage conscience de toutes nos richesses, celles dont on profite, comme celles dont on ignore la valeur, ou qu'on oublie. Une compétition sportive, où il a fait vraiment bon de ressentir les liens fraternels qui nous unissent tous, professeurs et élèves, dans cette immense famille. Enfin, une messe mieux préparée, et par suite, mieux participée. Témoignage communautaire essentiel, lui aussi, d'une foi bien vivante.

Peut-être serait-il utile de mentionner ici que cette messe à laquelle presque toutes les étudiantes ont voulu participer librement, n'est que la suite de ce qui se fait, sur une moindre échelle, quotidiennement. La vie chrétienne est, je crois, bien organisée et bien vivante à l'école Thérèse Martin, et on lui accorde toute l'importance à laquelle elle a droit:

Tous les jours à 11 h. 15, il se dit une messe, à laquelle toutes les classes, à tour de rôle sont invitées. De plus, tous les vendredis, une messe se dit au *gymnase et la participation s'étend* alors à toute l'école. Le prêtre, catéchiste et aumônier, visite toutes les classes chaque semaine. Enfin, la semaine du premier vendredi du mois, des confessions sont organisées et offertes à toutes, sur une heure prévue pour la catéchèse. Plusieurs prêtres sont, à ce moment, au service des étudiantes.

C'est dire que dans notre école, on tâche de tenir compte de toutes les valeurs.

UN CLUB SPORTIF

Une heureuse initiative des professeurs: samedi, le 6 février, une excursion sportive est organisée, au Mont Lanaudière de St-Gabriel. Un important groupe de 112 élèves y participe. On revient enchanté.

A preuve: une autre excursion, cette fois à Belle-Neige, s'organise pour le 20 février. On y remarque une aussi belle participation.

Il faut féliciter les organisateurs, et en particulier M. Claude de Rocheville et Mlle G. Rainville, pour cette belle réussite qui dure plus longtemps que ne dure l'excursion.

Stages d'apprentissage et de formation

Les 16 et 17 février, nos élèves de 12e commerciale, option sténo-dactylo, font un court apprentissage du travail de bureau, grâce à l'accueil fourni par nos chefs d'entreprise locale. Expérience très enrichissante, pour laquelle nous remercions hautement ceux qui l'ont rendue possible.

Dans un autre domaine, le Conseil Exécutif de l'école consacre plusieurs heures à l'étude de ses charges et obligations. Sous la direction de Mlle Ghislaine Rainville, il cherche à découvrir plus profondément son rôle, à préciser ses objectifs, afin d'être davantage au service de l'école, et de répondre à la confiance qui lui a été témoignée en octobre dernier, par son élection. La semaine étudiante a fait voir à tous que le travail accompli est immense déjà, et que beaucoup reste à faire encore. Nous remercions le Conseil de sa grande attention à tout ce qui touche l'école.

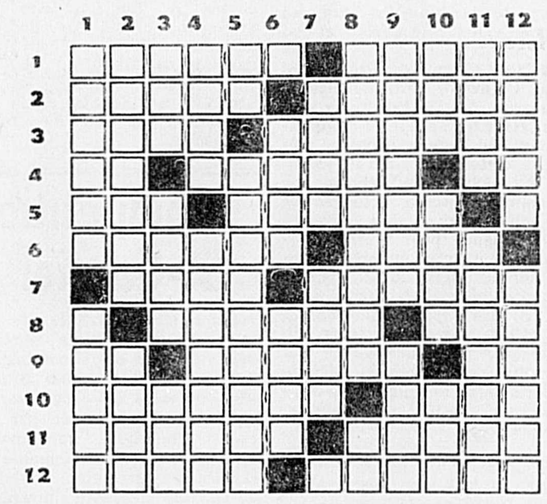

HORIZONTALEMENT

1—Reçoit la roue à chacune de ses extrémités. — Garnis de vannes.

2—Chance. — Divers.

3—... HOMO. — Mûries par la chaleur du mois d'août.

4—Fut changée en génisse. — Précède le dimanche — A lui.

5—Un des 4 évangélistes, un village du Québec (St-Jean) porte son nom. — Marche très rapide.

6—Promages blancs fabriqués dans les Alpes. — Volcan d'Italie.

7—Tourne autour en épiant. —Elle n'a pas l'usage de la parole.

8—Train de chemin de fer. — Unité de travail.

9—Conjonction. — Espace réservé à chaque cheval. — Métal précieux.

10—Sèche. — Femelle du chien de chasse.

11—Courbées, fléchies. — Mollusque, appelé vulgairement "couteau".

12—Ils sont en forme d'un S.— Sa capitale est Berne.

VERTICALEMENT

1—Action d sortir du repos (pl.). — Il sert à tailler les arbres.

2—Agiter fortement et à plusieurs reprises. — Semblables.

3—Ecrit tel que présenté. — Chacune des canines. — Situé.

4—Prénom féminin. — Appuyée.

5—Doublée. — Qui portent un accent.

6—Une ville importante du Québec (Abitibi). — Du verbe "aller".

7—Les religieux en prononcent plusieurs. — Son vrai nom est le "poisson-lune".

8—Comté du Québec, séparé de celui de Deux-Montagnes par l'Outaouais. — Connu.

9—Qui a le goût des arts. — Saint né à Cadillac (588-660), on rend hommage à son nom dans un village voisin de l'Isle-Verte (Rivière-du-Loup).

10—Dis qu'une chose n'est pas vraie. — Greffe. — Pronom personnel.

11—Venues au monde. — D'une méchanceté extrême, cruelles.

12—Epreuve. — Détache le grain de l'épi.

Jean-Claude Langlois

Solution des mots croisés de la semaine dernière

HORIZONTALEMENT

1—CHOSE NIPPER
2—HARENG NIECES
3—AGES RIDE RS
4—LAS REBUTAIS
5—ER CANE INSU
6—DELIVRONS
7—DELIVREES
8—AMER LIER AM
9—VENIELLE CLE
10—UN CIEL NOEL
11—RADAR ECOUTE
12—ETOLES CERES

VERTICALEMENT

1—CHALE BAVURE
2—HAGARD MENAT
3—ORES EDEN DO
4—SES CLERICAL
5—EN RAIL EIRE
6—GRENVILLE
7—IBERVILLE
8—INDU OREE CC
9—PIETINER NOE
10—PE ANSE COUR
11—ECRIS SALETE
12—RESSUE MELES

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

SERVICE DES SUBVENTIONS

Le ministre des Affaires culturelles donne avis que les organismes ou intéressés, désireux de poser leur candidature à une subvention, devront suivre les trois étapes de procédure suivante:

1) les organismes qui ont l'intention de demander une aide financière au ministère, au cours de l'exercice 1965-1966, devront faire connaitre cette intention avant le 31 mars 1965. Ils devront indiquer, à cette occasion, le montant approximatif de leur demande;

2) aux organismes qui auront fait cette demande, le Service des subventions communiquera, par avis imprimé, les conditions d'éligibilité ou les normes d'accréditation exigées, la liste des documents requis et les renseignements à fournir.

3) tous les intéressés pourront par la suite, au moment voulu, compléter leur demande. Ils devront cependant compléter cette demande au cours de l'exercice financier 1965-1966.

Ministère des Affaires Curturelles

PIERRE LAPORTE, ministre — GUY FREGAULT, sous-ministre

Avis important

Veuillez prendre note qu'à partir du 8 MARS 1965, toutes les personnes qui désirent travailler à l'hôpital St-Charles de Joliette, à des postes autre que ceux de spécialistes doivent faire leur demande d'emploi à:

BUREAU PROVINCIAL DE PLACEMENT
9 nord, Place Bourget — Joliette

Cet avis concerne les préposés aux malades, les aides de service, les employés de la cuisine, les employés de buanderie, nettoyeurs, les hommes de métier, chauffeurs de bouilloires, etc.

Nous continuerons de recevoir à l'hôpital même les demandes d'emploi pour les infirmières, infirmière graduées, techniciens, techniciennes de même pour les postes de spécialistes.

Gilles Groulx, directeur du Personnel

VOTRE SUPER MARCHE DE VIANDE
AU CENTRE DE LA VILLE

Charcuterie Bourget Enrg.

533 RUE ST-VIATEUR

EN GRAND SPECIAL CETTE SEMAINE "VEAU DE LAIT" 3, 4, 5 ET 6 MARS

FESSE DE VEAU DE LAIT
ENTIERE OU DEMIE
69c la liv.

DEVANT DE VEAU DE LAIT
8 A 12 LIVRES
39c la liv.

BOEUF HACHE
Frais et maigre
3 livres pour $1.00

SAUCISSE AU BOEUF
Fraîche et délicieuse
3 livres pour $1.00

SAUCISSON DE BOLOGNE
Tranché ou morceau
3 livres pour $1.00

STEAK DE RONDE
Très tendre

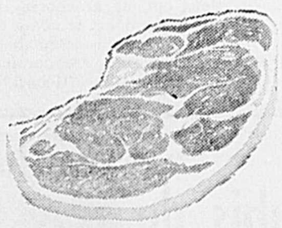

75c la liv.

BOEUF HAUT DE COTE
pour rôtir ou bouillir
35c la liv.

PAQUES S'EN VIENT... Réservez dès maintenant votre JAMBON

POUR UN SERVICE RAPIDE ET COURTOIS, SIGNALEZ EN TOUTE CONFIANCE

LIVRAISONS VILLE ET ENVIRONS — 756-8053 — ST-PAUL – ST-THOMAS CRABTREE

P.S. voir page 1 pour spéciaux à la Biscuiterie Bourget Enrg.

Des armoiries gastronomiques

. . . de fines gueules d'or

Les membres du Club Escoffiers-Montclair de Joliette ont célébré avec un éclat digne des plus éminents gastronomes le dixième anniversaire de leur organisation. On avait laissé de côté, pour un repas mixte seulement, la chemise à carreaux pour revenir au traditionnel habit de ville. Mais l'atmosphère, l'enthousiasme et l'appétit des convives ne firent guère plus défaut qu'aux dîners hebdomadaires du jeudi soir.

D'ailleurs le chef Gaston Gravel s'était royalement surpassé et avait dressé une table qu'aurait enviée nombre de fines gueules des clubs gastronomiques les plus huppés de la métropole. Quantité et qualité allaient de pair sur des tables où s'allongeaient les plus fins délices de la table alliés aux vins qui réchauffent et vivifient.

En jetant un coup d'oeil aux tables, le gérant du Restaurant Kambo, Serge Robert s'empressa, avant le début même de ces fraternelles agapes, de féliciter Gaston de sa réussite. Chef et gérant "dans le vent", les deux posent actuellement devant le groupe des Beatles, représentés par de dodus poulets, bien assis sur leur "sot l'y laisse", comme on disait autrefois à nos cours de bienséances, et dépeignés comme les authentiques idoles de nos jeunes d'auâourd'hui.

Il fallut amener en parade les plats les mieux réussis et c'est tout joyeux que Gaston ouvrit le défilé suivi de ses assistants.

Le président d'aujourd'hui félicite le président fondateur J.-Baptiste Gagnon, ancien cuisinier des expéditions du Galette qui eut avec les confrères du Club Concerne l'idée de ces réunions gastronomiques hebdomadaires en dehors des excursions de chasse et de pêche.

Après la dégustation, c'est le digestif et le chef est invité à vider cul sec, le verre de cognac traditionnel avec le président. Le gérant Serge sourit devant le succès remporté. A table, Mme Guy Perrault, l'épouse d'un ancien président du club.

Le souper du dixième anniversaire fut l'occasion de lancer l'écusson aux armes des Escoffiers. Fort peu versé en héraldique, il faut quand même écrire que pour un tel club l'écusson devait être au moins de "fines gueules et d'or". C'est M. Richard Perrault, le fils de l'ancien président Guy, qui a dessiné cet écusson.

Enfin ce buffet froid et cette soirée sociale resteront dans la mémoire des membres Escoffiers et delurs invités... jusqu'au prochain anniversaire.

DANSE

Les sensationnels "Panamas", récente découverte de Jeunesse Oblige

seront de nouveau à St-Jacques

SAMEDI, LE 6 MARS, A 8 H. 30

en la salle de l'Ecole Secondaire

Venez danser au son des guitares de ce dynamique et jeune orchestre

Entrée: $1.00 **Bienvenue à tous**

Eliminatoires du ballon-balai, lundi prochain

Alouettes vs Cardinaux; Chevaliers vs Pionniers

Joliette "pee-wee" gagne encore

L'équipe Pee Wee de Joliette qui participe aux éliminatoires provinciales de l'Association de Hockey Mineur du Québec nous a fait honneur samedi dernier à l'arena locale alors qu'elle a remporté une victoire de 7 à 3 contre le Club de Ville St-Laurent. C'est dons une deuxième victoire consécutive, l'équipe locale avait déjà battu Montréal- Nord 5 à 4 il y a deux semaines.

Nos porte-couleurs ont impressionné dans cette partie qui les a vu compter deux points dès le début de la rencontre mais St-Laurent revient à la charge pour égaler les chances. La partie fut assez corée dans la deuxième période mais les notres revinrent à la charge dans la troisième engagement pour s'assurer définitivement les honneurs de cette rencontre. La mise au jeu officielle fut faite par M. Pierre-Paul Perreault, président du Club Optimiste de Joliette nouveilement fondé et de quelques uns des membres du bureau de direction.

Ce club qui préconise l'AIDE AU PETIT GARS a voulu encourager nos jeunes et ils ne furent pas déçus car les nôtres avec leur capitaine Serge Roch et leur défense étoile Michel Charette surent démontrer qu'il y a à Joliette de belles réserves pour l'avenir.

Nous ne savons pas encore ou aura lieu la prochaine rencontre de nos Pee Wee car les dirigeants de l'Association de Hockey Mineur n'ont pas fait connaitre la cédule des rencontres à venir. Nous remercions les amateurs de hockey qui se sont rendus à l'arena, samedi dernier encourager nos jeunes joueurs de hockey et nous sommes assurés à l'avance que nombreux seront les spectateurs aux autres joutes à venir et tout spécialement au tournoi de hockey Pee Wee qui aura lieu à Joliette les 2, 3, et 4 avril prochain alors que plus de vingt équipes de Pee Wee envahiront la ville pour se discuter les honneurs de ce tournoi.

Yvan Perreault champion compteur; Omer Ducharme et P. Prud'homme ex-aequo chez les gardiens de buts

Le rideau est tombé sur la saison régulière de la Ligue de ballon-balai de Joliette et les éliminatoires débuteront lundi prochain. La série "A" mettra aux prises les Cardinaux de l'Hôtel St-Louis et les Alouettes de Dow. Dans la série "B", les Pionniers de Labatt feront la lutte aux Chevaliers O'Keefe. Ces séries sont deux joutes de trois.

Yvan Perreault, des Cardinaux, a terminé la saison en beauté; il a marqué deux buts lundi soir pour porter son total de la saison à 14 et amassé 23 points en tête des compteurs; il distance Michel Desmarais, des Alouettes, par trois points pour les honneurs individuels.

Chez les gardiens de buts, Omer Ducharme, des champions, et P. Prud'homme, des Alouettes finissent ex-aequo avec 21 points comptés contre eux en 21 parties. Ducharme a fini la saison par un blanchissage que les Chevaliers ont voulu éviter de toutes leurs forces dans les derniers moments du match, alors que Prud'homme a subi une défaite de 2 à 1 contre les Pionniers qui ont aisément fini en deuxième place.

Les joutes de lundi soir n'ont pas amené de changement au classement général sauf que Rapides du Coq Doré et Bolides de l'Hôtel Joliette se sont arrangés pour terminer en cinquième place. Pour une fois il n'y a pas de dernière équipe. Les Rapides ont gagné 3 à 2.

A. Neveu, C. Perreault et C. Vadnais ont compté pour les Rapides; Neveu et Perreault ont en plus fourni une passe chacun et C. Larivière en a obtenu deux. Gilles Roy et Pierre Lasalle ont compté pour les Bolides alors que C. Lapointe et R. Trudel ont fourni des assistances sur les deux buts. A. Laurin, des Rapides, a reçu une punition de match.

Les Alouettes ont laissé la 2e position aux Pioniiers qui ont gagné 2 à 1. Michel Beaudry et Marcel Bouchard ont compté pour les vainqueurs, Normand Lessard obtenant deux assistances.

Alain Savignac a marqué l'unique but des Alouettes alors que son frère Jacques figurait au pointage avec une punition de mauvaise conduite.

Enfin les Cardinaux ont terminé leur saison avec une douzième victoire, leur quatrième blanchissage aux dépens des Chevaliers, au compte de 3 à 0.

Yvan Perreault a marqué deux buts et Michel Roy a enregistré l'autre; Maurice Lavallée a fourni deux passes.

J.-Yves Bertrand a reçu quatre punitions mineures, la dernière sur une décision sévère de l'arbitre à l'effet qu'il n'avait pas terminé "officiellement" sa punition précédente.

Clyassement final:

	G	P	N	PP	PC	Pts
Cardinaux	12	4	4	47	21	28
Pionniers	10	6	4	34	26	24
Alouettes	8	7	5	33	21	21
Chevaliers	6	9	5	21	35	17
Rapides	6	11	3	24	45	15
Bolides	5	10	5	24	35	15

Les compteurs:

	B	A	T
Y. Perreault, Card.	14	9	23
M. Desmarais, Al.	9	11	20
M. Beaudry, Pion.	8	9	17
S. Simard, Pion.	8	9	17
C. Benoit, Pion.	6	10	16
M. Lavallée, Card.	4	11	15
J. Hétu, Al.	9	5	14

Compétition Bernard-Chevrette

Pierre Lapointe et Mlle Godin en vedette

C'est par un beau dimanche de printemps que s'est déroulée la compétition Bernard-Chevrette. Cette compétition disputée par les années dernières au centre de ski Sé-Joly à Ste-Béatrix, contre qui n'est plus en opération; a eu lieu cette année au Mont de Lanaudière à St-Gabriel de Brandon.

Les tracés à cette occasion étaient signés par Hugues Boisvert qui eut un peu de difficulté dans le slalom (il tomba deux fois) qui se reprit dans le slalom géant. Le championnat de la journée dans la classe masculine fut remporté par Pierre Lapointe, de Shawinigan et le championnat de la catégorie féminine par Mlle Godin, de St-Gabriel de Brandon. La remise des trophées eut lieu à sept heures le soir, suivie de ski sous les réflecteurs.

Voici les résultats complets de cette classique annuelle.

Homme Classe "A":
1er Pierre Lapointe
2e Julien Boucher
3e Michel Lapointe
Femmes Classe "A"
1ère Mlle Godin
2e Nicole Durand
Hommes Classe "B"
1er Mario Boisvert
2e: Michel Champagne
3e: Jean-Pierre Lussier
Femmes Classe "B"
1ère Renée Dumont
2e Suzanne Joly
Hommes Classe "C"
1er Yanick de Passillé
2e Michel Coutu
3e Hubert Frenette
Femmes Classe "C"
1ère Louise Descôteaux

La crosse à Joliette??

S'il n'en tient qu'au directeur du Service de la récréation de notre cité, nous aurons dès cette année une ligue de crosse à Joliette. En effet des pourparlers sont en marche pour que les amateurs de la crosse puissent jouer ce sport dans l'Arena de Joliette et ce, dès la fonte de la glace et la fin des activités du hockey soit au milieu d'avril.

Des paniers spéciaux seront installés sous peu afin de protéger les lumières de l'arena et ces mêmes protecteurs serviront également pour les futures joutes de ballon-panier l'hiver prochain. L'on se rappelle que le sport de la crosse fut jadis un des sports les plus en vigueur au Canada et que ce sport devient de plus en plus populaire à Montréal, Drummondville, Cornwall, Verdun, Lachine, et autres. Comme Joliette ne veut pas rester à l'arrière, il est question qu'une ligue se forme ici même et cette ligue pourrait compter six clubs à son début et les joueurs qui jouent actuellement au ballon-balai serait les joueurs tout désignés pour pratiquer ce sport vue leur endurance à courir sur la glace durant l'hiver. Ce sport pourrait leur être montré par des experts qui nous ont été offerts par les dirigeants de ligue supérieure qui nous ont même offert de placer un club de Joliette dans une ligue qui comprendrait St-Jérôme, Lachine, Verdun, etc...

Si vous avez déjà joué à la Crosse et que vous voulez aider l'organisation locale à former les cadres de ce jeu à Joliette, vous êtes prié de contacter M. Paul Gendron à l'Arena entre dix heures et midi ou entre deux heures et quatre heures et trente de l'après-midi ou encore, le soir entre sept et neuf heures. Aurons-nous la CROSSE à Joliette sous peu?... Il n'en tient qu'à vous.

Tournoi de hockey pee-wee à Joliette les 2, 3 et 4 avril avril

Une importante compétition de hockey Pee Wee aura lieu à Joliette, les 2, 3 et 4 avril 1965. Les clubs qui seront admis dans la catégorie "A" seront les clubs qui représenteront des villes de 10,000 de population et plus, et les 16 premières inscriptions seront acceptées. Les 8 premiers clubs qui s'inscriront dans la classe "B" seront acceptés. Ces clubs nous viendront de population de moins de 10,000 habitants. Parmi les clubs qui se sont déjà inscrits, nous remarquons les équipes des Trois-Rivières, Cap de la Madeleine, St-Jérôme, Joliette, Montréal Nord dans la classe "A", et Rawdon, Crabtree Mills dans la classe "B". Les intéressés à ce tournoi n'ont qu'à faire parvenir un chèque de participation au montant de $10.00 à TOURNOI DE HOCKEY PEE WEE DE JOLIETTE, a/s Service de la Récréation, Hôtel de Ville, Joliette, Québec.

Le président d'honneur de ce tournoi sera le Maire de la Cité de Joliette, Son Honneur le Maire Camille Roussin et le président actif de ce tournoi sera nul autre que le bien connu Marcel Bonin ancienne vedette de la Ligue Nationale de hockey.

Nous vous encourageons donc à faire parvenir votre inscription le plus tôt possible et les contrats des joueurs seront retournés immédiatement à votre adresse. Les participants ne doivent pas avoir eu 12 ans avant le 1er juin 1964 et les certificats de naissance sont exigés.

Malheur à ceux qui mettent leur espoir en des chevaux, qui mettent leur confiance en un charrerie nombreuse et dans une cavalerie importante, mais qui n'ont aucun espoir dans le Saint d'Israël et ne consultent pas Yahvé. (Texte choisi par la Société Catholique de la Bible).

Compétition régionale à St-Gabriel dimanche

La reprise annuelle de la compétition régionale se tiendra au Mont de Lanaudière à St-Gabriel de Brandon dimanche prochain. Les tracés seront signés à cette occasion par Gérard Therrien personnalité bien connu dans le domaine du ski. En plus du slalom et slalom géant une descente (downhill) aura lieu mettant en jeux les nouveaux trophées Mont de Lanaudière. Cette descente n'est ouverte qu'aux skieurs Classe "A" seulement, hommes et femmes.

Le champion de la journée sera celui qui aura la meilleure moyenne pour le slalom et slalom géant. Cette compétition est ouverte à tout les skieurs de la zone Joliettaine.

Voici un aperçu du programme de la journée:

10 h. a.m.: Enrégistrement.
11 h. a.m.: Slalom.
1 h. p.m.: Diner.
2 h. p.m.: Slalom Géant.
3 h. 30 p.m.: Descente (downhill).
5 h. 30 p.m.: Souper.
6 h. 30: Remise des trophées et présentation de films sur le ski.

Les trophées De Grandpré automobiles, Lucien Contant, L'Igloo en plus de nombreux autres seront en jeux.

L'enrégistrement pour la compétition sera de $1.00.

Une cordiale bienvenue à tous.

Les réservations pour l'été dans le parc des Laurentides

QUEBEC — Les autorités du parc des Laurentides tiennent à faire part au public de leur nouvelle politique quant aux réservations en vue de la belle saison. ,On n'acceptera aucune réservation sur appel téléphonique. Il faudra écrire le plus tôt possible (Service des parcs, Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Hôtel du Gouvernement, Québec) ou se rendre personnellement au Service des parcs, 50, rue Ste-Uursule, Québec, en mentionnant les dates et l'endroit désirés.

Si le Service des parc ne peut s'engager à fournir les dates demandées, il acordera par contre, dans la mesure du possible, les dates les plus rapprochées. Le cachet de la poste, ou l'heure de la visite aux bureaux des Parc, permettra d'établir la liste des premiers arrivés, donc des premiers servis. Sur confirmation, on n'exigera comme dépôt, pour un groupe, que le montant équivalant au tarif quotidien pour une personne, et ce pour autant de journées de location.

Les familiers du parc et les pêcheurs à la journée des régions de Québec et de Chicoutimi — Lac St-Jean se réjouiront des nouvelles mesures quon vient de prendre pour assurer à tous et à chacun une plus grande part de plaisirs de la pêche dans ce parc, véritable paradis de la truite mouchetée à l'état indigène, dont la réputation n'est plus à faire.

En effet, les deux camps de La Passe seront désormais administrés selon la formule de chalets sans pension, au lieu de chalets avec pension, comme précédemment. Pour la première fois cette année, on pourra pratiquer la pêche sans séjour au Grand Lac à l'Epaule et les chaloupes seront à la disposition des pêcheurs à la journée. A la rivière Chicoutimi, on a mis également des chaloupes pour les pêcheurs à la journée.

Par ailleurs, certains territoires de pêche ont été améliorés et agrandis, notamment le camp Desroches, le Château- eBaumont et le Gite Duberger, ce dernier à moins de 20 milles d'Hébertville.

La sécurité: un état d'esprit

La sécurité n'est pas un feu de circulation, ni une condamnation à la prison, ni une route à voies séparées, ni un indexe des diverses façons d'appliquer les lois. A mon avis, la sécurité est d'abord un état d'esprit sous l'empire duquel, réalisant l'imminence et les conséquences des accidents, l'individu accepte volontairement les restrictions nécessaires à leur prévention.

Inconnu

Une bonne action

Dans le **Farm and Ranch Review**, M. Ivan Helmer raconte l'histoire de deux jeunes scouts de Surrey, en Angleterre, dont l'esprit de civisme dépassait tellement les limites du devoir que la Loi dut s'en mêler. S'étant mis en faction en bordure de la route, les deux jeunes scouts prévenaient les automobilistes de la présence d'un piège de radar installé plus loin.

Ste-Elisabeth

Noces de rubis de M. Mme Hildège Lambert

Le 20 février, les enfants de M. et Mme Hildège Lambert se réunissaient chez leur fille-aînée Jeanne d'Arc pour célébrer par une fête surprise leur quarantième anniversaire de mariage. Un banquet au Barbecue fut servi. Les jubilaires étaient entourés de leurs 9 enfants vivants ainsi que de leurs brus et gendres et des dix petit-enfants. M. Robert, le cadet, lut une adresse de circonstance présentant les voeux au nom de la famille. Mlle Denise Houle présenta une gerbe de fleurs tandis que deux autres petites filles France Généreux et Nicole Lambert présentèrent chacune un cadeau souvenir à grand' père et grand'mère.

Au cours de la soirée, on s'amusa par des danses et des chants appropriés.

Aux vénérables jubilaires, félicitations et meilleurs voeux. Bonne santé d'ici les noces d'or.

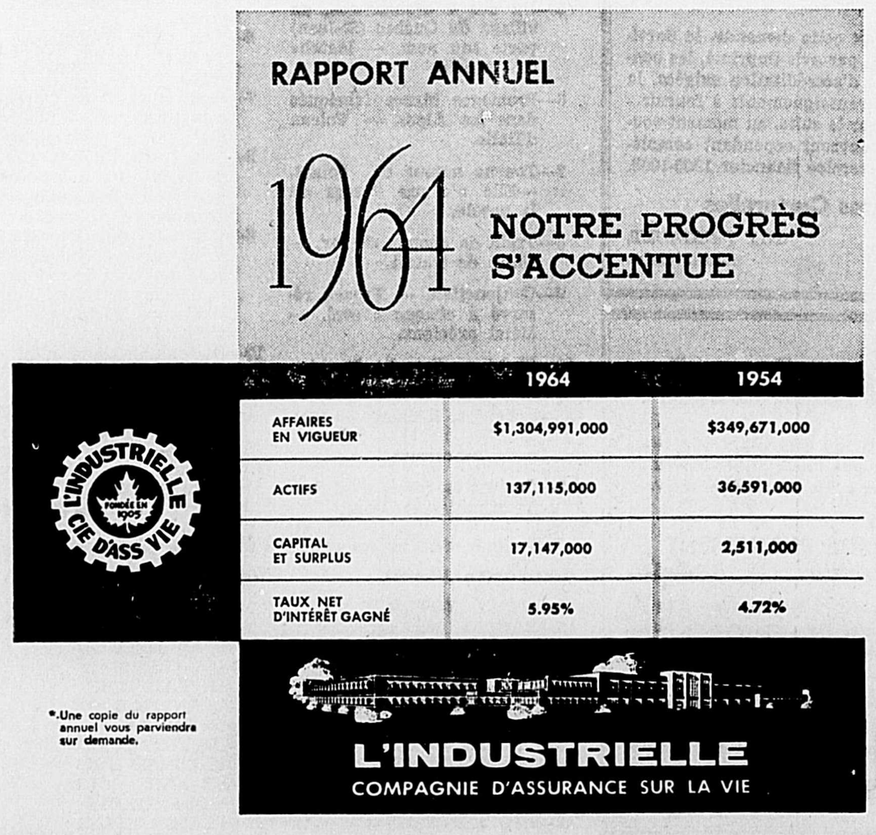

Dans la 8e colonne

Les amateurs de hockey de la province se demandent si les Canadiens de Montréal finiront en tête de la Ligue Nationale de hockey. Le club de Toe Blake tire de l'arrière par trois points au classement mais a deux parties en moins. Mais, selon un commentateur bien connu de la TV, il lui faudra des victoires pour dépasser les Hawks de Chicago. Nous avons l'impression que les clubs éliminés, Rangers et Bruins, vont maintenant s'amuser, comme il arrive très souvent à gâter la fin de saison des "gros" clubs de la L.N.H. Les Botonnais ont commencé contre les Leafs dimanche soir. Quand à Bobby Hull, le suspense semble bien fini; record de 51 buts ou plus n'est pas pour la présente saison.

x x x

Les grands quotidiens, qui possèdent souvent les nouvelles avant les journaux locaux, qui pourtant s'efforcent de donner un excellent service aux sports et aux sportifs, qui ont annoncé que des Joliettains étaient intéressés à acheter la franchise du Sorel de la Ligue Junior A du Québec. A notre avis, ce projet devrait être sérieusement étudié car ce sera une autre embardée qui coûtera de l'argent inutilement tant que nos joueurs locaux ne seront pas développés pour constituer le gros noyau de l'équipe et que les amateurs locaux n'auront pas décidé de laisser leur appareil de TV pour apprendre le chemin de l'Arena. Les déficits annuels tuent le sport aussi sûrement que les à $100. ou $200. La Ligue Métropolitaine serait peut-être beaucoup mieux indiquée pour Joliette.

x x x

Le Service de la Récréation, après bien des années, tente encore de former de jeunes joueurs de hockey; il nous manque des instructeurs qualifiés qui indiqueront à ces étoiles en puissance, les éléments de notre sport national. Il aurait été excellent de nommer, par exemple, Marcel Bonin à un poste d'instructeur dans le service. Les jeunes accepteraient les conseils d'un athlète qui a fait sa marque. Plusieurs anciens hockeyhistes locaux devraient accepter de dévouer une soirée par semaine aux plus jeunes pour leur donner la formation qui s'impose. Et tant que tout la gamme des catégories d'équipes n'aura pas été ainsi solidement organisée il est risqué de songer même à être représenté dans un circuit où tout marche à coup de mille dollars. Il ne faut pas compter sur le seul point de vue de l'amateur qui regarde; il est tellement difficile l'amateur de chez nous qu'il faut aussi lui donner quel que chose à regarder.

x x x

La saison de hockey à l'Arena municipale se terminera au début d'avril avec le tournoi poids-plume (pee-wee). La chose, selon le directeur du service de la récréation doit être un succès. Nous le souhaitons ardemment tout en réclamant protection pour les jeunes qui devront disputer quatre joutes de hockey en quelque 48 heures.

x x x

Nous regrettons aussi qu'il n'y ait plus de soirée de patinage à l'Arena. Il reste au moins quelques personnes qui pratique ce sport et notre expérience nous dit qu'il doit y avoir une soixantaine de personnes aux séances du vendredi soir, une tradition à l'Arena de Joliette. Ces soixante personnes à 50 cents rapportent autant que deux locations à $15 l'heure. D'ailleurs on doit donner autant aux patineurs et aux patineuses qu'aux autres amateurs de tous sports qui visitent le Centre récréatif du Séminaire.

x x x

Les éliminatoires du ballon-balai débuteront lundi soir prochain. Les Cardinaux, champions de la saison régullère, sont favoris pour remporter les honneurs de la finale. En semi-finale, ils ont à ffaire à forte partie; ils ont gagné deux fois contre les Alouettes des décisions serrées de 1 à 0 alors que les deux autres parties ont été nulles. N'importe quoi peut maintenant arriver dans une série de trois joutes à finir. Quant aux Pionniers, ils auront aussi de durs adversaires sur les bras. Ils ont battus deux fois les Chevaliers au compte de 1 à 0, ont perdu 2 à 0 et ont annulé l'autre joute. Bien malin qui pourrait avec certitude nommer les deux équipes qui passeront en finale. Nous favorisons tout de même les Cardinaux et les Pionniers. Mois on sait que les experts se trompent... officiellement.

x x x

Dans les Fêtes du Canada français qui dureront du 18 au 27 juin prochain, on a inscrit au programme de grandes olympiades régionales avec courses à pied, sauts, lancement du poids, du javelot et tout le tra la la. Ce serait une excellente occasion pour la Commission Sportive de décider la construction d'une piste olympique d'un quart de mille pour les événements de piste et pelouse.

R.G.

Eliminatoires de la Ligue Centrale Junior

Crabtree et le Ste-Elisabeth triomphent

Les jours se suivent et ne se ressemblent pas. Les pilotes des clubs favoris pour remporter les honneurs des semi-finales de la Centrale Junior ont appris ainsi qu'une trop grande confiance n'est pas de mise tant que la série n'est pas terminée.

Ecrasés par des scores élevés à la première joute, les clubs de Crabtree et de Ste-Elisabeth se sont repris dimanche. Le Richelieu-Crabtree a défait les As de Berthier 6 à 2 et le Ste-Elisabeth a triomphé 8 à 4 des Loisirs Christ-Roi de Joliette.

Les deux séries sont maintenant égales, chaque club ayant remporté une victoire. Elles se continueront jeudi soir et dimanche prochain à l'Arena municipale de Joliette.

Les joutes de jeudi soir dernier avaient dû être décommandées en raison du mauvais état des chemins.

BERTHIER 2
CRABTREE 6

Avec Omer Ducharme dans les buts, les hommes de l'instructeur Lapointe se sont lancés à l'attaque dès le son de la cloche avec détermination de gagner, Raymond Gauthier, avec un but dans chacune des deux premières périodes, a donné un avantage de 2 à 0 au Richelieu-Crabtree.

Dans la période finale, Claude Malo et Yvon Granger ont compté avant la première repiste des As. Puis Gilles Dion et Gaston Marsolais ont assuré définitivement le triomphe des gars du village du papier avant le second but des As. C'est René Asselin qui a marqué les leux buts des Berthelais.

La victoire pourra être coûteuse au Richelieu-Crabtree puisque Gaston Marsolais, un des joueurs-étoiles de l'équipe, a été blessé à une jambe à la troisième période. Il n'est pas revenu au jeu pour la balance de la partie.

STE-ELISABETH 8
JOLIETTE 4

Les joueurs de Ste-Elisabeth ont montré beaucoup de détermination, ils ont offert une offensive rapide et décevante tout comme ils ont brillé à défensive, protégeant adéquatement un Serge Généreux qui ne voulait commettre aucune erreur devant ses filets et ils ont gagné 8 à 4 contre les réputés invincibles joueurs de Roger Nadeau.

Malgré les trois buts comptés par Alain Forget, le triomphe du Ste-Elisabeth sur les Loisirs Christ-Roi, dimanche après-midi une grande victoire d'équipe. J.-Guy Lépine, Marc Ferland, Roger Gaudet, Serge Simard, Réjean Philibert ont marqué un but chacun.

Pour les Joliettains, Robert Ducharme a fait preuve de beaucoup d'agressivité et s'est mérité 2 buts pendant que les autres étaient réussis par Serge Soulière et Michel Desmarais.

Le gardien Réal Arnault a semblé faible sur une couple de buts mais il ne peut être tenu responsable de la défaite de son club. Les prochaines joutes lui permettront de se justifier comme le meilleur gardien de buts du circuit Ferland.

Jeudi soir prochain, eBrthier visite Crabtree à 7 h. 30 et Ste-Elisabeth rencontre ensuite Joliette. Dimanche après-midi, ce sera la quatrième joute de chacune des séries alors que sera présenté le même programme mais inversé.

Congrès provincial des loisirs

Le prochain Congrès provincial des loisirs, organisé par la Confédération des oeuvres de loisirs de la province de Québec, se tiendra à Montréal, les 30 avril et 1er mai prochains. Les assises de ce Congrès auront pour thème: "Les loisirs et les travailleurs".

Cette rencontre se veut l'occasion pour le monde du loisir et le monde du travail d'échanger sur une multiplicité de problèmes que tous deux ressentent, du moins en latence. N'a-t-on pas déjà dit que la qualité du loisir conditionne la qualité du travail? que la situation de travail appelle une situation particulière du loisir chez le travailleur, Le temps est venu d'engager un dialogue sincère, travail-loisir, autour des questions majeures qui surgissent durant ce passage d'une civilisation de travail à une civilisation de loisir.

Qu'est-ce que le travailleur attend du loisir? Qu'est-ce que les organismes de loisirs offrent au travailleur comme tel? Voilà les deux questions qu'il convient de se poser avant le Congrès. Les réponses à ces questions viennent de nombreux travailleurs de partout au Québec, réunis autour d'une cinquantaine de tables rondes organisées par les centrales syndicales (C.S.N. et F.T.Q.) les centrales de mouvements ouvriers (J.O.C., J.R.C.) ainsi que la Fédération provinciale de l'U.C.C.

Les opinions glanées à ces tables rondes seront, dans quelques cas, ramassées ou condensées, d'autres conservées intégralement afin de constituer un dossier le plus complet possible, une matière première aux échanges d'avril.

Une enquête sérieuse Des données frappantes, récentes, choquantes mêmes. Et puis, un Congrès intensif, où des gens responsables exprimeront des opinions que seule l'actualité prochaine nous permettra de connaître!

Quilles

Ligue Industrielle:

Joliette Steel	113 pts
Mercerie Bernard	102 pts
Versailles Chaussures	89 pts
Goulet et Fils	84 pts
Héroux et Proulx	83 pts
Charny Clothing	83 pts
Marché Papineau	60 pts
Maurice Tabah	39 pts
Plus haut simple de la saison:	
Gilles Masson	241
Plus haut triple de la saison:	
J.-Guy Malo	543
Meilleure moyenne:	
Gilles Masson	151

Ligue Bourget:

Hôtel Joliette	115 pts
Hôtely Windsor	97 pts
Mt Royal Spécialités	86 pts
Roger Goulet Inc.	77 pts
Garage Rouleau Supertest	73 pts
Pharmacie Landry	69 pts
Chalut Transport	66 pts
Roger Coutu	59 pts
Plus haut simple de la saison:	
Gilles Masson	264
Plus haut triple de la saison:	
Gilles Masson	576
Meilleure moyenne:	
J.-Yves Lafortune	154

Ligue des commanditaires:

7 h. 30 p.m.:

Marie Josée	105 pts
Labatt 50	103 pts
A. Robitaille drap.	97 pts
Farbstein and Rickel	93 pts
Château Windsor	85 pts
Dupuis et Fils	76 pts
Centre de peinture Labelle	72 pts
Station BP Généreux	70 pts
Plus haut simple de la semaine:	
Claire Moreau	170
Robert Gauthier	212
Plus haut triple de la semaine:	
Gisèle Charbonneau	390
Robert Gauthier	476
Plus haut simple de la saison:	
Pierrette St-André	216
Gilles Masson	234
Plus haut triple de la saison:	
Luce Moreau	494
Gilles Masson	579

9 h. 30 p.m.:

Yvon Richard bijouterie	98 pts
Marion TV	98 pts
Pharmacie Laporte	95 pts
Boulangerie Messier	90 pts
Roger Coutu mercerie	89 pts
Garage P.-E. Savignac	83 pts
Station Service ePrreault	76 pts
La Grange restaurant	74 pts
Plus haut simple de la semaine:	
Pierrette Robitaille	184
Maurice Marcil	184
Plus haut triple de la semaine:	
Pierrette Latour	474
Maurice Marcil	483
Plus haut simple de la saison:	
Pierrette Robitaille	224
Maurice Marcil	254
Plus haut triple de la saison:	
Pierrette Latour	474
Maurice Marcil	578

LE TIR A L'ARC POPULAIRE EN HIVER

Le tir à l'arc est populaire même en hiver au Centre récréatif du Séminaire. Les adeptes de ce sport peuvent le pratiquer de façon fort plaisante dans la salle de tir automatique à leur disposition tous les soirs de la semaine, sauf le samedi et le dimanche. L'équipement le plus moderne est à leur disposition moyennant un léger supplément. Des moniteurs qualifiés sont à votre disposition pour vous initier à ce sport qui prend de plus en plus d'ampleur depuis la construction du Club des Archers qui fait l'orgueil de notre ville.

A St-Lin

Grande course de ski-doo

Dimanche, le 7 mars prochain, avec la collaboration de M. André Deslongchamps et de M. Serge Lussier, les Loisirs Inc. préparent une grande course de ski-doo. Le ralliement aura lieu à l'arrière de l'école Sir Wilfrid-Laurier. Des trophées seront distribués aux gagnants. Invitation cordiale à tous les amateurs de St-Lin et des paroisses environnantes. Les spectateurs sont invités à supporter ces valeureux intrépides.

L'inscription des participants se fera à 1 h. 15 de l'après-midi au collège de St-Lin et le départ aura lieu à 1 h. 30. Pour informations vous pouvez appeler à 223-2537 ou 223-2506 ou encore à 223-2940.

AUX QUILLES:

Nous ne donnons pas le résultat de nos quilleurs et quilleuses toutes les semaines mais le même entrain demeure et de nouveaux noms surgissent pour les plus hauts triples.

MERCREDI SOIR

Mlle Marie-Claire Racette	422
M. Pierre Thibodeau	376
Mme Desmarais	330
Mme Jeannine Daviau	306

JEUDI SOIR

M. J.-Pierre Monahan	478
M. J.-Paul Giroux	386
M. Roger Bélanger	378
M. Léon Mercier	323

Ligue de hockey Montcalm

St-Jacques et St-Liguori sont égaux

La série finale de la Ligue de hockey Montcalm semble devoir se prolonger à la limite des cinq parties. Chaque équipe a jusqu'ici gagné une joute et aucune ne veut laisser le pas à sa rivale.

Vendredi soir, le St-Liguori a mené le bal pendant la majeure partie de la rencontre et a remporté les honneurs de la première joute au compte de 4 à 3. Un but de eGrmain Gagnon dans la huitième minute de jeu, à la seconde période de surtemps, a permis à son club de l'emporter.

Dimanche soir, le St-Jacques égalait les chances dans la série. Le St-Liguorin dominait par 4 à 2 au milieu de la joute et semblait devoir remporter une seconde victoire quand le vent a tourné et un ralliement de trois buts a placé le St-Jacques en avant. Dans la dernière période le St-Jacques scella l'issue de la joute en ajoutant deux autres points à son total pour gagner 7 à 4.

Les prochaines parties de cette série finale de 3 de 5 auront lieu vendredi soir et dimanche soir, à l'Arena de Crabtree. Les amateurs sont invités.

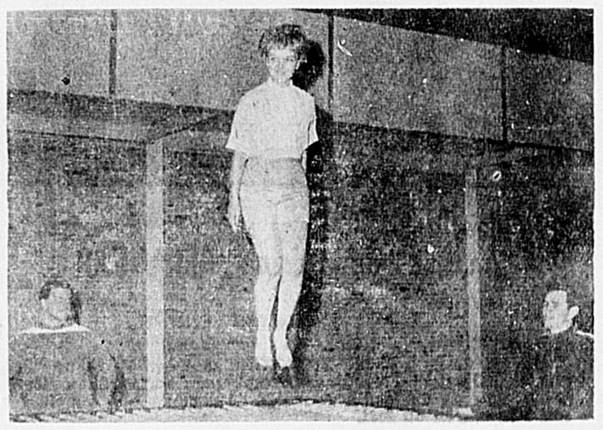

LA TRAMPOLINE

"Et hop!, que ça saute! "La trampoline est un des appareils les plus poulaires du gymnase du Centre récréatif pour les jeunes et les autres. Après quelques autres cours il est plaisant d'exécuter des sauts divers sous la surveillance des moniteurs.

C'est en vous rendant au Centre récréatif, du lundi au jeudi soir, de 7 heures à 11 h. 30, que vous pouvez pratiquer ce sport de la trampoline. Le gymnase n'est pas disponible le mardi, de 8 h. 30 à 9 h. 30 ni le mercredi de 8 heures à 9 heures.

M. Jules Desrochers, contrôleur du Centre, et M. Jimmy Rody, régisseur des sports, pourront vous donner sur place tous les renseignements utiles sur toutes les activités du Centre récréatif
(Photo Jules Rochon)

Festival étudiant à Rawdon

La Commission Scolaire l'emporte sur le Conseil de Ville

Le Festival étudiant du 21 février à Rawdon fut sans contredit l'une des plus belles réalisation de la gent étudiante pour la catégorie des activités hivernales. La participation des deux écoles St-Louis et Ste-Anne, la collaboration des autorités supérieures et l'appui de la Commission des Loisirs ont assuré un succès sans précédent.

Le comité exécutif composé des professeurs des deux écoles, n'a rien ménagé pour la réussite de ce festival. Cette activité scolaire a été rendu possible par le département de l'éducation physique des deux écoles.

La parade constituait une attraction très intéressante. Une foule imposante s'était massée dans le cour de l'école Ste-Anne où avait lieu le départ. Voiture de police, carrioles tirées par les chevaux, quelques dix convertibles, un "Petit train" transportant plus de 200 enfants, les parents venus encourager leurs enfants, tout ce tintamarre carnavalesque semait la joie et la gaieté dans les rues. La reine Micheline Desrosiers et le roi Luc Breault, avaient pris place dans le premier convertible et étaient suivis du comité d'honneur.

Le programme des jeux et courses étaient très intéressant et le froid sibérien n'a pas empêché les concurrents de plaire à l'assistance. Plus de 500 enfants ont envahi la patinoire de l'école St-Louis pour se donner à coeur joie aux différentes compétitions.

Comme numéro spécial, une belle joute de ballon-balai, mettait aux prises la Commission scolaire et personnel enseignant contre le Conseil de ville et la Commission des Loisirs. La Commission scolaire a remporté la victoire 1 à 0 grâce à un but de M. Gilles Fontaine. Au cours de la joute on vit de tout: jeux rapide, vieux... essoufflés... passes scientifiques, en thousiasme très grand, arbitre fatigué... pour l'enchantement des assistants.

Les demoiselles ont affiché une très belle tenue devant leur adversaire, une équipe de Ste-Julienne. On a tenté de forcer la victoire de chaque équipe, mais sans résultat la partie s'est terminé par 0 à 0 .

Grâce à la générosité de la Commission des Loisirs, on a pu voir une très belle partie de hockey, le club Pee Wee de Rawdon contre le Pont-Viau. Beaucoup de monde était venu applaudir les expoits de nos petits bonhommes. La défaite de 7 à 1 que les nôtres ont subie n'indique pas la belle tenue de nos gars. Le calibre supérieur en taille et en âge du club adversaire et la nervosité n'ont pas aidé à surmonter la grande marge du pointage. En somme, nos jeunes ont bien joué et méritent des félicitations.

Notre festival-étudiant fut un véritable succès et l'organisation tient à remercier notre clergé, la Commission Scolaire et le Conseil de ville pour avoir coopéré si généreusement avec la direction des deux écoles. Grand merci aux parents, aux élèves et à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à cette réussite.

Salle de quilles St-Jacques

M. Clément Beaudoin, de la salle de Quilles St-Jacques remercie sincèrement les nombreux amateurs de St-Jacques et des paroisses environnantes de l'encouragement qu'ils ont toujours témoigné dans l'organisation des ligues de quilles et dans la promotion de ce sport.

Nous espérons avoir redonné au sport des quilles sa popularité en procurent à ses adeptes un divertissement sain et honnête.

LA CROIX-ROUGE
TOUJOURS PRÊTE À AIDER

Réunion de l'Association de Chasse et Pêche de Joliette

La réunion annuelle de l'Association de Chasse et Pêche de Joliette a lieu lundi, le 8 mars à la Salle Yvette, boul. Antonio-Barrette. Tous les chasseurs et pêcheurs de Joliette et de la région sont cordialement invités à cette intéressante soirée.

Le président de l'Association, M. Roger Moreau, nous a signalé que les prix remportés par les pêcheurs joliettains au Concours de Pêche Molson de même que ceux que l'Association décerne à ses chasseurs émérites leur seront présentés ce soir-là.

Un intéressant programme a été préparé par M. Richmond Pelletier, directeur du Club de Pêche Molson. Il comprend des films sportifs, une causerie sur la conservation et la vie au grand air, la distribution des prix et le tirage au sort de nombreux de présence.

L'Association, qui prépare un programme chargé pour la prochaine saison sportive, compte sur la présence de tous les pêcheurs et pêcheuses, chasseurs et chasseuses de la région.

Le nombre de familles possédant une automobile au Canada s'élève maintenant à 74 pour cent du total des familles, comparativement à 72.4 pour cent, en 1963. Près de 12 pour cent des familles canadiennes possèdent deux automobiles ou plus.

Le Carnaval de Lavaltrie

D.N.C. — Les 19, 20 et 21 février, avait lieu le carnaval de Lavaltrie. Le tout débuta vendredi le 19, lorsque notre curé, accompagné de M. Roland Miron, maire du village, et du président des loisirs, le Dr Gérard Lavallée fit la mise au jeu d'une partie de hockey, opposant notre équipe à celle de L'Assomption. Il y eut par la suite ainsi que samedi et dimanche, des joutes de ballon-balai, et les plus jeunes firent valoir leurs talents au hockey. La journée de samedi était réservée aux enfants. M. G. Martin et M. G. Martineau réussirent brillamment à les occuper. Dans la soirée, un sleigh-ride, organisé par Mme Léon Moreau enthousiasma les jeunes et les moins jeunes; le tout se termina par une collation suivie d'un spectacle de chanteurs.

L'après-midi de dimanche fut agrémenté de joutes de ballon-balai et de hockey, ainsi que d'une course de ski-doo. A sept heures débutait le grand souper des Loisirs, préparé par les dames du Cercle des Fermières, sous la présidence de M. le curé Hénault. Au cours de la danse, qui a suivi le souper, on effectua le tirage d'une télévision; le sort favorisa M. Albert Charland, qui avait acheté le billet chanceux au nom de sa petitefille. Cette soirée fut la dernière activité du carnaval, qui, cette année de l'avis de tous, a été franc succès. Remerciements à tous. rBavo. Félicitations.

BAPTEMES:

ROBILLARD: Le 31 janvier, Marie, Gisèle Josée, née le 23, fille de M. et Mme René Robillard(Irène Picard). Parrain et marraine: M. Gérald Beaudoin et Gisèle Beaulieu.

HERVIEUX: Le 14 février, Joseph, Damase, Serge, né le 21 janvier, fils de M. et Mme Jacques Hervieux (Gisèle Blais). Parrain: M. Damase Blais, marraine: Monique Blais.

CHARBONNEAU: Le 21 février, Joseph, Sylvain, Jean, François, né le 5, fils de M. et Mme Jude Charbonneau (Colette Tremblay). Parrain et marraine: M. et Mme Jean-Louis Tremblay(Pierrette Beaupré). Félicitations.

DECES:

CHABOT: Le 27 février, funérailles de Mme Vve Joseph Chabot (Démerise Rouleau), décédée le 24, à l'âge de 75 ans. Elle laisse dans le deuil deux filles: Mme Lucien Corbeil (Olivine) et Mme Lucien Pelletier (Claire). Nos sympathies.

Pensez-y

Dans le domaine courant de la terminologie légale, le mot négligence a trois significations acceptées qui sont:

a) état d'esprit;
b) conduite irréfléchie;
c) manquement à la prudence prescrite par le droit civil ou écrit.

N'égligence: omission d'agir comme le ferait tout homme raisonnable obéissant aux considérations habituelles qui régissent la conduite des affaires humaines, ou action qu'un individu prudent et raisonnable ne se permettrait pas.

Négligence: assumer des risques déraisonnables.

Dès mon enfance, Dieu m'a élevé comme un père, guidé depuis le sein maternel. (Job 31, 18) (Texte choisi par la Société Catholique de la Bible).

Horaire au gymnase de l'école Dominique-Savio

MARDI:
7.00 — 8.30 p.m.: Ballon-panier, (adultes, adolescents)
8.30 — 10.00 p.m.: Ballon-volant, badminton
MERCREDI:
7.00 — 8.30 p.m.: Ballon-panier, (dames, adolescentes)
8.30 — 10.00 p.m.: Cours de culture physique, (dames) Badminton
VENDREDI:
7.00 — 10.00 p.m.: Activité libres (adolescents (es)
SAMEDI:
10.00 a.m. — 4.00 p.m.: Activités pour les jeunes, (5 - 14) Jeux divers, compétitions, concours, ballon-panier, hockey intérieur, artisanat, etc.

THEATRE LAURIER St-Lin
Tél. 223-2718

20th Century-Fox présente
ELIZABETH TAYLOR
RICHARD BURTON - REX HARRISON
MARK ANTONY — JULIUS CAESAR
JOSEPH L. MANKIEWICZ'
CLEOPATRA

"Le plus grand succès du cinéma depuis des années"
— Besley Crowther, N.Y. Times

"Jamais a-t-on produit spectacle plus étourdissant!"
— Life Magazine

ALSO STARRING PAMELA BROWN / GEORGE COLE / HUME CRONYN / CESARE DANOVA / KENNETH HAIGH / RODDY McDOWALL
EN FRANÇAIS — 4 JOURS
Jeudi 4 — Sam. 6 — Dim. 7 — Mardi 9

SKI A ST-GABRIEL DE BRANDON AU
6 PENTES 3 PENTES ECLAIREES

OUVERT TOUS LES SOIRS DE 7.00 A 10.00 HRES — POUR RESERVATIONS TEL.: 835-4138 — J.-M. ROBERGE, GERANT

FUTURS MARIES épargnez de l'argent

En achetant votre ameublement complet du plus grand magasin de Joliette

Vous paierez toujours meilleur marché en achetant un produit de haute qualité

BELANGER

NOUS AVONS DES SPECIAUX SUR DES AMEUBLEMENTS DE PLANCHER AVEC DES REDUCTIONS DE 30 A 50%

VENEZ VOIR LES FAMEUX PRODUITS BELANGER 1965

QUE CE SOIT POUR POELES ELECTRIQUES OU AU GAZ, REFRIGERATEURS, CONGELATEURS, LESSIVEUSES, SECHEUSES, FOURNAISES, ANNEXES, LAVEUSES DE VAISSELLE

Le séchoir DeLuxe BELANGER S-51

Nouveau modèle compact plus efficace, gage d'un séchage plus rapide et plus propre que jamais.

Le nouveau séchoir BELANGER, plus moderne et plus puissant est un appareil d'une conception tout à fait révolutionnaire dans son domaine. C'est un séchoir compact qui répond en toute sécurité à toutes les exigences du séchage et qui s'installe facilement dans n'importe quelle maison.

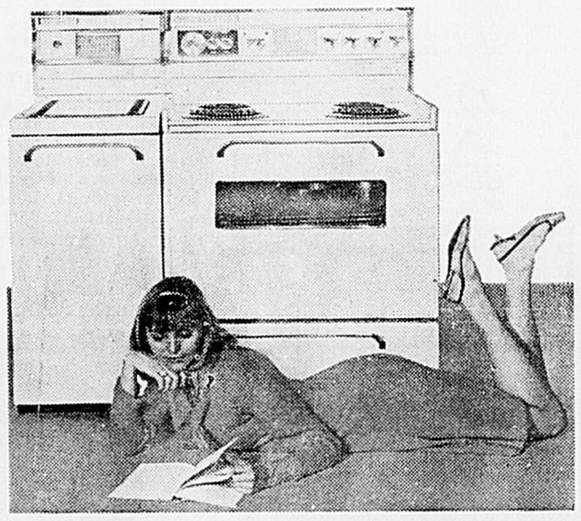

Annexe de cuisine BELANGER

Modèle 050

Les annexes à l'huile BELANGER sont équipées d'un "économiseur d'huile". Le brûleur produit une flamme plus nette et donne plus de chaleur avec moins de combustible, que le feu soit bas, moyen ou fort.

Le réfrigérateur BELANGER BA-125

L'élégant réfrigérateur BELANGER BA-125 ajoutera beauté et commodité à votre cuisine. Modèle deux-portes compact avec une capacité d'entreposage de plus de 12 pi. cu., conçu en fonction des besoins et des goûts de la ménagère — avec toutes les caractéristiques modernes d'un réfrigérateur moderne.

Le congélateur peut contenir jusqu'à 98 lb d'aliments congelés à 0° degré — température de sécurité — tout en offrant de multiples avantages et accessoires.

La cuisinière BELANGER "Bon Appétit"

Modèle 651

Splendide cuisinière tout emploi, moderne et pratique

Ce nouveau modèle 651 de cuisinière BELANGER "Bon Appétit" est le dernier né d'une famille nombreuse de cuisinières, parmi les plus belles du Canada. C'est le résultat d'une haute tradition de qualité et de main-d'oeuvre alliée à un avant-gardisme de bon aloi, une cuisinière électrique d'une beauté, d'une commodité et d'un rendement inégalés.

La table de travail et les commutateurs ont été conçus et disposés pour satisfaire le moindre désir de Madame.

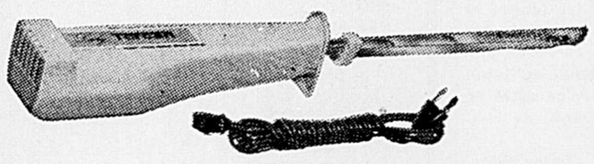

OFFRE SPECIALE: OBTENEZ GRATUITEMENT CE COUTEAU ELECTRIQUE D'UNE VALEUR DE $29.95 AUX 12 PREMIERS CLIENTS QUI ACHETERONT LE FAMEUX POELE ELECTRIQUE "BELANGER" MODELE "Bon Appétit". CE COUTEAU VOUS SERA TRES PRATIQUE POUR LA CUISINE.

Conditions de paiements faciles jusqu'à 36 mois pour payer	VOTRE PLAN MISE DE COTE SANS FRAIS ADDITIONNEL

AMEUBLEMENT COMPLET TOUJOURS EN GRAND SPECIAL POUR $529.

VOTRE SEUL MARCHAND

Prestige

A JOLIETTE

2 magasins pour mieux vous servir. Une visite à l'un de nos deux magasins vous convaincra de nos bas prix

A Joliette
598, ST-VIATEUR
TEL.: 756-4823

F. RATELLE INC.

A L'Assomption
295, boul. L'ANGE-GARDIEN
TEL.: 837-3123

POUR APPOINTEMENT LE SOIR: F. RATELLE 756-4475 – LUC RATELLE 753-9302 – ROGER NADEAU 753-7762